
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent quatre-vingt-douzième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 26 août 2021, à 15 h 5

Président(e) : M. Frank Tressler..... (Chili)



Le Président (*parle en espagnol*) : Je déclare ouverte la 1592^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme annoncé précédemment, cette séance plénière sera consacrée à un débat sur la participation et le rôle des femmes dans la sécurité internationale. Les résolutions que le Conseil de sécurité de l'ONU adopte depuis deux décennies sur les femmes et la paix et la sécurité, et qui appellent à accroître la participation des femmes à la paix et à la sécurité ainsi qu'aux processus de décision, nous fournissent le cadre nécessaire pour promouvoir la participation pleine, égale et effective des femmes aux instances consacrées à la prévention et au règlement des conflits, à la consolidation de la paix et au relèvement postconflit. Concrètement, il reste cependant à déterminer l'ampleur des progrès réalisés dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Selon une étude édifiante de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), nous sommes toujours à la traîne. Si la proportion de femmes engagées dans la maîtrise des armements et la non-prolifération en général et dans la diplomatie du désarmement a augmenté au cours des quarante dernières années, les femmes demeurent toutefois sous-représentées. Les obstacles sont encore plus importants au niveau des postes de direction, les chefs de délégation masculins étant quatre fois plus nombreux que leurs homologues féminines dans les négociations sur la maîtrise des armements et le désarmement. Au rythme actuel, il faudra deux décennies pour atteindre la parité femmes-hommes dans la diplomatie du désarmement et près de cinq décennies, soit d'ici à 2065, pour parvenir à une représentation équilibrée des sexes parmi les chefs de délégation.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) s'est accompagnée de nouveaux défis et, dans certains cas, elle a exacerbé les disparités entre les femmes et les hommes. Aujourd'hui plus que jamais, des actions ciblées sont nécessaires pour accélérer le processus en faveur de la parité femmes-hommes et pour accroître la participation des femmes à la maîtrise des armements et au désarmement. La séance d'aujourd'hui a pour objectif de promouvoir un dialogue franc et sincère sur les progrès réalisés jusqu'ici et sur les défis à relever en vue de parvenir à une représentation diversifiée des femmes, ainsi que de déterminer les moyens de consolider, de manière significative et concrète, la participation et le rôle des femmes dans le domaine de la sécurité internationale. Je vous remercie de votre participation.

J'ai à présent le plaisir et l'honneur d'accueillir M^{me} Carolina Valdivia Torres, Sous-Secrétaire aux affaires étrangères du Chili, M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Boni Jenkins, Sous-Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à la maîtrise des armements et la sécurité internationale, l'Ambassadeur Federico Villegas, Représentant permanent de la République d'Argentine à la Conférence du désarmement, et M^{me} Renata Hessmann Dalaqua, Chef du programme Genre et désarmement de l'UNIDIR. Je les invite à prendre la parole devant cette Conférence.

Nous allons tout d'abord écouter les remarques liminaires de M^{me} Valdivia Torres.

M^{me} Valdivia Torres (Chili) (*déclaration vidéo préenregistrée, parle en espagnol*) : Chers collègues, c'est pour moi un privilège de m'adresser à la Conférence du désarmement alors que mon pays en assure la présidence, dans des circonstances qui restent difficiles en raison de la pandémie. Permettez-moi tout d'abord de remercier les autres intervenants, qui ont généreusement accepté de libérer une partie de leur emploi du temps très chargé pour se joindre à nous aujourd'hui.

Le Chili s'est fermement engagé à promouvoir la prise en compte des questions de genre dans les domaines liés au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération, en encourageant le dialogue, la réflexion et les actions en vue de trouver les moyens d'accroître de manière significative la participation et le rôle des femmes dans la sécurité internationale.

À l'Organisation des Nations Unies, notre pays prend part à différentes initiatives se rapportant à l'égalité des genres, au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à leur promotion. Le Chili fait également partie du Groupe des Amis pour l'égalité des sexes, du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, et du Réseau des points focaux

Femmes, paix et sécurité, qui partagent l'objectif d'élaborer et d'étudier des stratégies à fort impact permettant de renforcer la participation des femmes dans le domaine de la sécurité, ainsi qu'aux processus de paix et de médiation, et de progresser dans la mise en œuvre des résolutions sur la violence sexuelle et fondée sur le genre liée aux conflits.

Notre pays soutient la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui marque le renouvellement de notre engagement collectif en faveur de ces opérations. Nos plans d'action nationaux constituent l'un des mécanismes qui nous permettent de faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Le Chili dispose déjà de deux plans d'action nationaux et en prépare un troisième, axé sur l'élimination des facteurs de violence fondée sur le genre auxquels les femmes sont confrontées, ainsi que sur la valorisation de leur rôle dans des contextes de négociation, de médiation et de consolidation de la paix. Ce plan s'attachera également, d'un point de vue national, à l'accomplissement des objectifs stratégiques et à la mise en œuvre du premier réseau régional de femmes médiatrices du Cône Sud, une alliance que le Chili a conclue avec l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

Parmi les autres aspects pertinents, nous poursuivons trois objectifs majeurs dans le cadre de ce dernier plan d'action national. Premièrement, nous souhaitons intégrer des domaines de suivi, d'évaluation et de responsabilité, assortis d'indicateurs clairs, par l'intermédiaire de mécanismes participatifs et, à terme, d'allocations budgétaires. Deuxièmement, nous entendons garantir la prise en compte des questions de genre dans les scénarios d'instabilité non liés à la guerre et reconnaître le fait que les situations de risque, y compris les conflits armés, les urgences humanitaires et les catastrophes naturelles, peuvent avoir des effets différents sur les femmes et les hommes, comme nous avons pu le constater pendant la pandémie. Dernier objectif, et non des moindres, nous mènerons une réflexion sur la manière d'aborder la dimension numérique et la sécurité (en ce qui concerne, par exemple, la cybersécurité et l'intelligence artificielle, ou encore les technologies émergentes dans le domaine de la sécurité). Nous espérons que, grâce aux mesures concrètes qui seront prises au titre de ce troisième plan national, nous serons en mesure de rapprocher les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité des domaines de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement.

Au niveau international, le Chili souscrit à l'appel lancé en 2018 par le Secrétaire général de l'ONU dans le cadre du Programme de désarmement, à savoir la nécessité de garantir la participation égale, pleine et effective des femmes à tous les processus décisionnels relatifs au désarmement afin de parvenir à une paix et une sécurité durables.

Comme le montrent les études internationales menées par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et la société civile, pour faire progresser l'autonomisation des femmes dans les domaines spécifiques de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement, il est nécessaire de mettre en évidence, de traiter et de supprimer tous les obstacles à la participation effective des femmes aux processus de décision et de négociation dans des contextes régionaux, locaux et mondiaux. Je mentionnerai en particulier une étude de l'UNIDIR selon laquelle les femmes ne représentent que 32 % des participants aux instances de sécurité dans les trois domaines évoqués ci-dessus. Les femmes qui sont à la tête d'une délégation restent largement minoritaires. Un chiffre est révélateur : en 2018, 76 % des chefs de délégations participant aux travaux et aux négociations de la Première Commission n'étaient pas des femmes. Dans les instances plus restreintes, telles que les Groupes d'experts gouvernementaux, la participation des femmes ne dépassait pas 20 %. La situation a évolué depuis l'adoption de l'engagement du Secrétaire général en faveur de la parité des sexes. Cela signifie que les besoins, les aspirations et les priorités des femmes ne sont toujours pas pris en compte de manière adéquate dans les débats tenus au sein de ces instances, ni dans les documents, recommandations et instruments qui résultent des négociations qui y sont menées.

La situation est encore pire pour les femmes dont l'identité et les traits distinctifs sont traditionnellement marginalisés, notamment les femmes handicapées, les femmes autochtones et les femmes d'ascendance africaine. À la lumière de ces éléments, nous devons nous interroger sur la raison pour laquelle ces disparités persistent, étant donné que la participation effective des femmes semble avoir été un facteur déterminant dans le succès des

négociations qui ont résisté à l'épreuve du temps. Il convient également de se demander pourquoi il a été difficile de parvenir à de tels changements au sein de la Conférence du désarmement et d'autres instances. Les efforts déployés en vue de garantir une participation effective des femmes aux postes de direction et de décision ne doivent pas être envisagés uniquement à travers le prisme du politiquement correct ou comme un moyen de respecter les quotas de genre, mais comme un outil permettant d'obtenir de meilleurs résultats dans le cadre de processus de collaboration. La participation effective des femmes n'est que la première étape de notre voyage. Les efforts internationaux ont contribué à mettre en lumière la situation, ce qui a abouti à la mise en œuvre de mesures concrètes auxquelles mon pays a apporté son soutien, notamment par sa participation active aux groupes informels sur le genre établis pour les conférences d'examen de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (Convention d'Ottawa) et de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Nous espérons que le débat thématique d'aujourd'hui nous permettra de mieux comprendre les obstacles qui entravent actuellement la participation pleine et égale des femmes aux instances consacrées à la sécurité internationale, en offrant de nouvelles perspectives ou en s'appuyant sur les perspectives existantes. Je vous invite à proposer des mesures concrètes qui pourront être mises sur pied dans cette instance et dans d'autres, afin de nous permettre de passer des paroles aux actes et de faire de l'équité entre les femmes et les hommes une réalité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la Sous-Secrétaire aux affaires étrangères du Chili de ses remarques liminaires. Je donne maintenant la parole à la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement) (*s'exprime par liaison vidéo*) (*parle en anglais*) : Chers collègues, je suis heureuse de m'adresser aujourd'hui à la Conférence du désarmement à l'occasion de cet événement très important, qui arrive à point nommé, consacré à la participation et au rôle des femmes dans la sécurité internationale. Dans le droit fil des priorités et des engagements du Secrétaire général en matière de parité entre les sexes et, bien entendu, en tant que fière Championne internationale de l'égalité des sexes, j'ai fait de la promotion de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de leur participation à tous les processus décisionnels relatifs au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements une priorité de ma mission en tant que Haute-Représentante pour les affaires de désarmement.

Garantir la participation pleine et effective des femmes au désarmement est non seulement la voie la plus juste, mais aussi la plus intelligente. Dans son Programme de désarmement, le Secrétaire général de l'ONU souligne que la parité des sexes dans le domaine du désarmement est à la fois un devoir moral et un impératif opérationnel. Les cadres internationaux tels que la résolution historique 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et les résolutions de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements constituent une reconnaissance mondiale du rôle essentiel que jouent les femmes dans les processus décisionnels liés à la paix et à la sécurité internationales. Bien que l'importance d'une participation égale des hommes et des femmes aux instances multilatérales soit reconnue par la communauté internationale, la réalité est celle d'une sous-représentation des femmes. Dans la plupart des conférences internationales sur le désarmement, seul un tiers des représentants sont des femmes, et elles sont encore moins nombreuses à être à la tête d'une délégation. Dans toute l'histoire de la Première Commission et de ses 75 sessions, la présidence n'a été assurée qu'une seule fois par une femme. Il est de toute évidence urgent de rééquilibrer ces chiffres. Comme je l'ai déjà déclaré à la Première Commission l'année dernière, le moment est venu d'accélérer les progrès sur la voie de la parité des sexes dans nos réunions sur le désarmement. Et j'appelle tous les États participants à fixer des normes et à garantir la responsabilisation en vue d'atteindre l'objectif d'une parité entre les hommes et les femmes.

Chers collègues, l'accroissement des tensions et de la méfiance a érodé le régime de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements que la communauté internationale s'est donné tant de mal à bâtir. Tandis que nous nous efforçons collectivement de redynamiser les travaux de la Conférence, il est indéniable que la prise en compte de voix diverses, porteuses d'idées nouvelles, est essentielle – essentielle pour préserver la pertinence

et l'efficacité des travaux de la Conférence et, plus largement, de l'architecture du désarmement ; et essentielle pour veiller à ce que le résultat de ce travail soit adapté à l'objectif visé, afin de faire écho aux réalités actuelles et futures.

La Conférence du désarmement a déjà abordé la question du genre dans le domaine du désarmement. Je salue les efforts entrepris par plusieurs présidences au fil des ans, plus récemment par l'Argentine et aujourd'hui par le Chili. Je me félicite également des récentes propositions formulées par les présidences australienne et canadienne, en vue de procéder à une mise à jour technique du Règlement intérieur de la Conférence de façon à refléter l'égalité entre les femmes et les hommes. Si ces discussions n'ont pas abouti aux changements que beaucoup, dont moi-même, avaient espérés, je trouve néanmoins positif que le débat ait été engagé et que la Conférence ait pu mener un échange franc sur la participation des femmes à cet organe. En fin de compte, ces débats peuvent nous amener à opérer un changement systématique dans notre approche de la participation, en nous attaquant non seulement aux obstacles structurels à l'égalité des chances en matière d'accès, mais aussi aux autres préjugés qui entravent la participation de diverses parties prenantes aux instances de désarmement et ailleurs.

En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Conférence se réunit aujourd'hui dans un format hybride, en tirant parti des nouvelles plateformes de conférence virtuelle. Cette année, la Conférence a assisté à des présentations virtuelles données par diverses parties prenantes représentant des institutions universitaires, des groupes de réflexion et des jeunes champions. J'espère que la Conférence continuera à tirer parti de la possibilité d'inviter de nouvelles voix et de diversifier les points de vue dans ses débats de fond.

Excellences, le Secrétaire général a été très clair sur le fait que l'égalité des sexes est une question de redistribution du pouvoir. L'engagement de tous les hommes et de toutes les femmes, ainsi que de nombreux efforts parallèles, seront nécessaires pour réussir dans cette entreprise. Nous devons également garder à l'esprit que les progrès réalisés sur la voie de l'égalité des sexes ne peuvent jamais être considérés comme acquis. Les droits durement acquis peuvent facilement être érodés s'ils ne sont pas protégés, en particulier dans les situations de conflit et de crise.

Parallèlement aux efforts que nous déployons pour promouvoir une participation effective des femmes dans le domaine du désarmement, nous devons systématiquement tenir compte des incidences différentes que les conflits et les armes de tous types peuvent entraîner en fonction du sexe. L'impact disproportionné que les rayonnements ionisants des armes nucléaires ont sur les femmes et les filles, ainsi que les implications des préjugés sexistes dans la mise au point de technologies émergentes destinées aux systèmes d'armes, comme dans le domaine de l'intelligence artificielle, n'en sont que quelques exemples. Afin de pouvoir négocier des instruments de désarmement qui s'appliquent à tous les segments de notre population, les États Membres doivent tenir compte des questions de genre lorsqu'ils engagent des débats de fond sur les points essentiels inscrits à l'ordre du jour dans le cadre des mandats de ces instruments.

Pour garantir une participation égale des femmes et une prise en compte systématique des effets des armes sur les femmes et les filles, il conviendra d'adopter une approche de la paix et de la sécurité davantage axée sur l'être humain. Le sentiment de sécurité est perçu différemment selon les personnes, en fonction de leur sexe et d'autres facteurs tels que le lieu de résidence, le handicap et l'âge. Nous devons insister pour que toutes les voix, en particulier celles des personnes les plus touchées par les guerres et les conflits, se voient offrir une tribune d'où elles peuvent être entendues. Nous devons d'abord comprendre, puis démolir, les structures et nous attaquer aux forces motrices qui sous-tendent l'exclusion systématique des femmes et des autres parties prenantes sous-représentées. Nous devons veiller à ne laisser personne de côté dans nos processus décisionnels, nos politiques et nos programmes. Ces mesures sont indispensables pour parvenir à un désarmement, une non-prolifération et une maîtrise des armements plus efficaces et inclusifs.

Avant de conclure, je tiens à reprendre à mon compte la déclaration faite par l'éminente représentante de l'Australie il y a quelques semaines, à savoir que la participation des femmes doit être acceptée non pas comme une question de pratique, mais comme une

question de principe. S'il est un principe sur lequel nous devons nous mettre d'accord aujourd'hui, c'est, je l'espère, que les voix des femmes du monde entier ne valent pas moins que celles des hommes, et que toutes les filles méritent de bénéficier des mêmes chances que les garçons pour construire notre avenir commun. La Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme nous rappellent qu'il ne s'agit pas d'un privilège, mais d'un droit humain fondamental. Aussi longtemps que la moitié de la population – les femmes et les filles – ne jouira pas des mêmes droits que les hommes, nous ne pourrons pas prétendre que notre monde est libre et égalitaire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante d'avoir généreusement accepté de participer à cette séance depuis New York et de nous avoir adressé ses remarques.

Je donne maintenant la parole à la Sous-Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à la maîtrise des armements et la sécurité internationale, M^{me} Bonnie Jenkins.

M^{me} Jenkins (États-Unis d'Amérique) (*s'exprime par liaison vidéo*) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la question capitale de la participation effective et du rôle des femmes dans le domaine de la sécurité internationale est un sujet qui me tient à cœur. On ne saurait sous-estimer l'importance que revêt l'intégration des femmes aux postes d'influence et de décision sur les questions de paix et de sécurité. C'est notamment le cas dans le domaine de la sécurité internationale, et plus particulièrement dans ceux du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Ces questions nous concernent tous, indépendamment du genre, de la race, de la religion ou de l'orientation sexuelle. Les États-Unis sont fiers d'appuyer les résolutions de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération depuis 2010, date à laquelle la première de ces résolutions a été présentée à la Première Commission.

Nous sommes actuellement confrontés à une situation complexe en matière de sécurité mondiale, caractérisée par une instabilité, des conflits, des niveaux sans précédent de déplacement, des acteurs non étatiques bien armés et un regain de rivalité entre grandes puissances. Les acteurs étatiques et non étatiques se disputent tous les terrains de conflit et défendent leurs intérêts en recourant à une panoplie d'armes toujours plus vaste. Le concept de sécurité internationale évolue également. Celui-ci englobe désormais des domaines d'action aussi divers que les changements climatiques, la sécurité alimentaire et hydrique et la sécurité sanitaire. Il s'agit de domaines dans lesquels les femmes et d'autres populations vulnérables sont le plus souvent touchées de manière disproportionnée, raison pour laquelle leur participation au processus décisionnel est d'autant plus importante.

Confrontées à des défis extrêmement difficiles et complexes dans les régions touchées par des conflits, les femmes sont parvenues, avec beaucoup de succès, à modérer l'extrémisme violent, à lutter contre le terrorisme, à régler les différends par la médiation et la négociation non violentes et à stabiliser les sociétés en améliorant l'efficacité des services de sécurité, des efforts de maintien de la paix, des institutions et des mécanismes de prise de décisions. Cependant, nous restons sous-représentées dans les efforts de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix après les conflits dans le monde entier, et ce, malgré le fait que les négociations de paix ont davantage de chances de réussir et d'aboutir à des accords de paix durables lorsque les femmes y participent.

Ce constat est tout à fait regrettable, car la participation effective des femmes aux processus de prévention et de règlement des conflits favorise l'émergence de sociétés plus inclusives et démocratiques, condition essentielle à la stabilité à long terme de chaque pays et de régions entières. En outre, la participation des femmes à la vie politique et le rôle moteur qu'elles jouent dans les contextes fragiles, en particulier au cours des transitions démocratiques, sont indispensables au maintien d'institutions démocratiques durables.

Depuis de nombreuses années, les États-Unis sont le fer de lance de la lutte pour l'égalité des sexes, et les femmes occupent une place centrale dans notre équipe dédiée au désarmement. Ma prédécesseure, l'ancienne Sous-Secrétaire d'État Rose Gottemoeller, a accompli un travail remarquable durant son mandat de négociatrice principale des États-Unis sur le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Et, en tant que nouvelle Sous-Secrétaire à la maîtrise des armements et la sécurité internationale, je suis fière de rejoindre la Secrétaire adjointe Wendy Sherman et plusieurs autres femmes qui ont dirigé

l'équipe de négociation lors de notre récent Dialogue sur la stabilité stratégique avec la Russie. Je salue également les femmes extraordinaires qui composent notre délégation à la Conférence du désarmement à Genève. Leur travail illustre les contributions essentielles que les femmes peuvent apporter à la paix et à la sécurité internationale lorsqu'on leur en donne l'occasion et lorsque les gouvernements font de l'égalité des sexes une priorité, comme l'ont fait les États-Unis.

Depuis plus de deux décennies, le Département d'État a fait de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles un élément clef de la politique étrangère des États-Unis. Cette démarche reflète les valeurs américaines et contribue à faire progresser la démocratie et les droits humains, le développement économique ainsi que la paix et la sécurité internationales. Le Département a également veillé à ce que les objectifs en matière d'égalité des sexes soient pleinement intégrés dans ses propres documents de stratégie, de planification et de posture, ainsi que dans les documents interagences.

L'adoption en 2017 de la loi sur les femmes et la paix et la sécurité consacre dans le droit l'engagement de mon pays en faveur de l'égalité des chances pour les femmes. Cette loi, première loi nationale globale de ce type, encourage la participation effective des femmes à tous les aspects de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits à l'étranger, ainsi qu'aux opérations de secours et aux efforts de redressement après un conflit. Toutes ces mesures témoignent des efforts que nous déployons pour nous attaquer aux causes sous-jacentes des conflits et des situations précaires, pour prévenir la violence et les atrocités, ainsi que pour promouvoir la stabilité en fournissant des orientations stratégiques et des formations.

En avril 2021, le Secrétaire d'État Blinken a annoncé la nomination d'une responsable de la diversité et de l'inclusion, qui dirigera une équipe chargée de s'attaquer aux problèmes historiques de diversité, d'équité et d'inclusion au sein du Département d'État, ainsi que de coordonner ces efforts. Plus de 30 bureaux et offices indépendants ont mis en place des comités chargés de relever ces défis, et on compte plus de 130 missions américaines qui traitent de ces questions dans toutes les régions du monde. J'ai le plaisir d'annoncer que les trois bureaux que je supervise sont également en train de créer des comités destinés à faire avancer les initiatives sur des sujets tels que l'égalité des sexes et la protection des droits des personnes LGBTQI+.

Je voudrais maintenant attirer l'attention sur quelques-uns des efforts que nous menons à l'étranger. Dans le cadre de ses travaux sur le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, le Bureau of Arms Control Verification and Compliance, en collaboration avec notre partenaire, la Nuclear Threat Initiative, a fait de l'équilibre entre les sexes une priorité en ce qui concerne la participation des partenaires internationaux au projet. Sur les neuf coprésidences qui dirigent les trois groupes de travail du Partenariat, un tiers sont assurées par des femmes. Nous appliquons ce même principe de l'équilibre entre les sexes lorsque nous choisissons les intervenants et les modérateurs participant aux activités de sensibilisation. Enfin, nous encourageons activement les plus de 25 nations partenaires à favoriser la diversification de leurs délégations respectives afin de faire participer davantage de femmes aux importants travaux du Partenariat.

Il y a quelques mois à peine, le 8 mars 2021, le Président Biden a créé le Conseil de la Maison-Blanche pour les politiques en faveur de l'égalité des sexes afin de coordonner une approche gouvernementale de l'équité et de l'égalité entre les femmes et les hommes et d'élaborer une stratégie fédérale en la matière. Le Secrétaire d'État Blinken a confié au Bureau du Secrétaire pour les questions mondiales relatives aux femmes le soin de le représenter au sein de ce Conseil et nous, membres du Département d'État, devons mobiliser tout notre arsenal diplomatique pour honorer le mandat du Président.

Les États-Unis ont également plaidé en faveur de politiques qui soutiennent la pleine participation des femmes et des filles dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques, lesquels, collectivement, constituent les fondements de la maîtrise des armements. Nous avons réalisé des progrès considérables, mais nous avons aussi conscience que nombre de bonnes pratiques doivent encore être pleinement mises en œuvre.

L'intégration des femmes dans la main-d'œuvre scientifique et technologique demeure une source considérable et inexploitée de croissance économique potentielle pour toutes les nations. Les femmes et les filles du monde entier devraient avoir les mêmes chances que les hommes et les garçons de poursuivre des études et de faire carrière dans ces domaines. En outre, les mesures politiques devraient promouvoir l'investissement dans une éducation équitable du point de vue du genre dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques à l'échelle internationale.

Malheureusement, comme c'est souvent le cas lorsqu'il est question du genre et d'autres formes d'égalité, il n'est pas universellement admis que les femmes, les personnes de couleur et les individus issus d'autres groupes historiquement sous-représentés n'ont pas accès aux connaissances dans ces domaines, aux technologies associées à l'éducation ou aux débouchés professionnels. Les obstacles systémiques, qui sont le fruit de normes culturelles et juridiques dans tous les pays et régions, doivent être levés si l'on veut que les femmes occupent des postes leur permettant de contribuer aux domaines d'action que sont la sécurité internationale, la maîtrise des armements et la non-prolifération. Ces obstacles systémiques se retrouvent souvent dans les détails. Pour surmonter ces préjugés, il est essentiel d'appeler l'attention sur ces détails et de les corriger.

Nous avons été témoins du coût de l'inaction ici même, à la Conférence du désarmement, lorsque nous avons tenté d'apporter une mise à jour technique au Règlement intérieur pour le rendre neutre du point de vue du genre, bien que nous préférions le terme « inclusif du point de vue du genre ». Le libellé actuel du Règlement intérieur est un exemple patent des petits obstacles et de la discrimination auxquels les femmes et d'autres personnes œuvrant dans le domaine de la sécurité internationale, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération sont confrontées chaque jour. La mise à jour de ce libellé n'aurait pas dû nous prendre plus de dix minutes – cela revient à corriger une faute de frappe.

Au lieu de cela, nous avons été soumis à l'obstructionnisme d'une minorité bruyante qui a fait obstacle à la décision. Cette situation est inacceptable et ne peut être tolérée. En faisant preuve de la plus grande indulgence, je pourrais partir du principe que les personnes qui se sont opposées à cette mise à jour ne comprennent pas vraiment pourquoi celle-ci est importante. À cela, je répondrai que les mots sont importants ; que les symboles comptent. Le fait de désigner chaque personne œuvrant au sein de la Conférence au moyen du pronom « il » n'est en rien plus inclusif que le fait de les désigner par le pronom « elle ».

Cependant, je pense qu'en fin de compte, ces objections ont été formulées par ceux qui se sentent menacés par la perspective du moindre changement. À ces décideurs, je dirai que le changement est inévitable. Vous pouvez y contribuer ou vous retrouver du mauvais côté de l'histoire. C'est votre choix.

Pour terminer, je suis fière d'être la première Afro-Américaine à occuper le poste de Sous-Secrétaire au Département d'État des États-Unis et, de ce fait, la première Afro-Américaine et femme de couleur à occuper le poste de Sous-Secrétaire d'État à la maîtrise des armements et la sécurité internationale. J'entends mettre à profit mon poste pour servir de guide à la prochaine génération de femmes et de personnes de couleur qui souhaitent faire carrière dans la sécurité internationale, la maîtrise des armements et la non-prolifération. En tant que fondatrice et ancienne directrice exécutive de l'organisation non gouvernementale Women of Colour Advancing Peace and Security, je continuerai à plaider sans relâche en faveur de l'inclusion des femmes et des filles dans tous les aspects de la paix, de la sécurité internationale, du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. C'est un combat qui vaut la peine d'être mené, un combat que nous ne pouvons pas ignorer.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Sous-Secrétaire Jenkins, d'avoir généreusement accepté de participer à cet événement et d'avoir contribué au débat.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Argentine, M. Federico Villegas.

M. Villegas (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence chilienne d'avoir organisé cet événement important et de m'avoir aimablement invité à y participer en tant qu'intervenant. J'en profite pour remercier également les autres

intervenants de leurs exposés. La question qui nous occupe aujourd'hui est vitale et d'une grande importance mais, surtout, elle représente un défi de taille, car elle implique de bouleverser une réalité, une réalité empreinte d'inégalité, d'injustice et de discrimination. Le défi à relever est donc double.

Comme vous le savez, durant notre présidence de la Conférence en mars 2020, nous avons soumis à l'examen de cet organe un document sur la Conférence et la question du genre. Ce document avait pour but de fournir des informations générales en vue d'entamer un débat à la Conférence, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité appelant à incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les questions de paix et de sécurité. L'Argentine figurait aussi parmi les pays qui ont joué un rôle moteur dans les négociations sur cette résolution.

En tant que pays, nous estimons qu'il est possible de progresser davantage sur les questions de genre, lesquelles continuent d'être négligées, dans une plus ou moins large mesure, dans le domaine du désarmement. À cette fin, nous pensons qu'il y a lieu d'évaluer les progrès accomplis jusqu'à présent et que cette évaluation devrait ensuite constituer un point de départ pour de nouvelles avancées. Examinons donc ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Permettez-moi tout d'abord de formuler une observation générale. L'humanité a tendance à progresser de deux façons : par la violence, comme dans le cas des révolutions, qui cherchent à modifier des situations d'injustice structurelle ; et par des moyens pacifiques, en s'appuyant par exemple sur les règles du droit national et international. Cependant, dans le cadre de cette deuxième approche – qui est, bien entendu, celle qui nous intéresse aujourd'hui – deux types de processus sont traditionnellement mis en œuvre : dans certains cas, une réglementation est introduite pour refléter une réalité matérielle existante et lui conférer une forme juridique ; dans d'autres, une réglementation est adoptée pour tenter de modifier une réalité par l'intermédiaire d'un système juridique qui intègre les valeurs d'une société. Dans ce dernier cas, la réglementation est une tentative de changer des situations d'inégalité ou de discrimination, même si la réalité matérielle laisse penser qu'il n'existe pas encore de consensus au sein de la société à propos de cette réglementation. Voilà ce que nous faisons aujourd'hui, car si nous examinons ce qui a été réalisé jusqu'à présent, nous avons obtenu des résultats notables en ce qui concerne l'adoption de réglementations qui intègrent les questions de genre dans le domaine du désarmement et de la sécurité.

Nous disposons d'un Traité sur le commerce des armes qui a été ratifié par plus de 110 parties et qui, dans son dispositif, impose clairement aux États parties exportateurs, lors de l'évaluation des risques, de tenir compte du risque que des armes classiques puissent servir à commettre des actes graves de violence fondée sur le genre ou des actes graves de violence contre les femmes et les enfants, ou en faciliter la commission. Nous disposons de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, qui est le premier document juridique officiel de cet organe à appeler les parties à un conflit armé à respecter les droits des femmes. Nous disposons de la résolution 73/46 de l'Assemblée générale, qui reconnaît la nécessité de faciliter la participation des femmes et de promouvoir l'égalité des chances. Dans son Programme de désarmement, qui a déjà été mentionné aujourd'hui, le Secrétaire général plaide pour une participation pleine et égale des femmes aux processus décisionnels. Le groupe d'experts sur les systèmes d'armes létaux autonomes traite de la question des technologies émergentes dans le domaine des armes autonomes et de la manière dont celles-ci peuvent diminuer, perpétuer ou amplifier les disparités sociales, raciales et de genre. La liste continue : nous avons la déclaration sur les engins explosifs dans les zones peuplées ; la Convention d'Ottawa, qui a déjà été évoquée ici et qui, dans le cadre du Plan d'action d'Oslo, impose de prendre en compte les différents besoins et les différentes perspectives des femmes et des filles ; la Convention sur les armes biologiques ; et la Convention sur les armes à sous-munitions. La question est également abordée dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La Sous-Secrétaire a abordé un autre point de discussion extrêmement intéressant qui s'est fait jour, à savoir l'impact des armes nucléaires sur les femmes et les filles, ainsi que les études scientifiques qui révèlent que les rayonnements ionisants affectent les femmes plus intensément que les hommes. En outre, dans le cadre de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire, à laquelle l'Argentine participe, nous avons adopté la Déclaration de Berlin, qui appelle les États à garantir la prise en compte des questions de genre dans tous les

processus décisionnels liés au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Les statistiques qui nous ont été présentées aujourd'hui ne laissent aucune place au doute. Sur une note positive, les accords post-conflit négociés avec le concours de femmes ont 35 % plus de chances de résister à l'épreuve du temps. Et nous savons parfaitement que ce serait une injustice de ne pas poursuivre les progrès à cet égard. Cependant, comme nous l'avons entendu clairement aujourd'hui, la Conférence du désarmement a encore du chemin à parcourir. L'Argentine s'y est attelée et elle est convaincue, comme l'a souligné la Sous-Secrétaire des États-Unis, qu'il s'agit d'une réalité inéluctable, et que nous devons décider si nous voulons jouer le rôle de protagoniste ou de spectateur dans cette transformation.

Nous devons agir – indépendamment des énormes efforts que vous déployez, et que les présidences précédentes ont consentis, en vue d'approuver un programme de travail – pour veiller à ce qu'une question aussi essentielle que celle-ci, qui peut être traitée différemment et plus efficacement, ne se retrouve pas prise en otage par les débats sur un programme de travail général pour l'ensemble de la Conférence. Nous devons également veiller à mettre en place des mécanismes pour remédier à cette inégalité et donner l'exemple, en montrant que la Conférence du désarmement est capable d'aller de l'avant. C'est pourquoi la proposition présentée par le Canada à la Conférence du désarmement était si importante.

Pour conclure, permettez-moi de vous livrer une dernière réflexion. La réalité matérielle que nous voulons changer doit être transformée de manière à ce que les femmes puissent jouer un rôle de protagoniste, et pas seulement un second rôle, dans les questions de désarmement et de sécurité. Il s'agit non seulement des femmes présentes ici, à la Conférence du désarmement, et dans les délégations de la Première Commission, mais aussi des femmes qui font partie des forces armées et de sécurité, des femmes qui travaillent dans les établissements d'enseignement et les écoles de défense, des femmes qui sont employées dans les institutions de recherche scientifique et technologique des forces armées, des femmes qui travaillent dans les institutions liées à la maîtrise des armements et des expertes en matière de défense issues de la société civile. Pourquoi ? Parce que, de cette manière, nous permettons aux femmes de façonner les dispositifs de garanties qui sont mis en place par la communauté internationale dans tous les processus d'après-conflit ayant trait au désarmement. Par conséquent, ce sont les femmes présentes dans les organisations internationales et au sein de cette Conférence du désarmement qui pourront jouer un rôle moteur et nous aider à insuffler un changement dans cet organe.

Je voudrais conclure en vous livrant une citation on ne peut plus éloquente qui, j'en suis sûr, est connue de tous. Elle nous vient de Simone de Beauvoir : « Le problème de la femme a toujours été un problème d'hommes. ». Il est temps de nous unir, hommes et femmes, pour transformer une réalité matérielle afin de convier rien moins que la moitié de l'humanité à devenir les artisanes d'un monde de paix, de sécurité et de développement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur, de votre participation et des paroles que vous avez exprimées aujourd'hui. Je suis persuadé que celles-ci alimenteront le débat. Pour terminer, nous donnons la parole à M^{me} Renata Hessmann Dalaqua, Chef du programme Genre et désarmement de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

M^{me} Hessmann Dalaqua (Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) (*parle en anglais*) : Chers collègues, je dirige les travaux de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) consacrés au genre et au désarmement. La question dont nous sommes saisis aujourd'hui – le rôle des femmes dans la sécurité internationale – est l'une de nos principales priorités, et je suis donc très heureuse de l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer devant vous aujourd'hui.

En règle générale, à l'UNIDIR, nous préférons nous concentrer sur le « comment » – comment améliorer la participation des femmes dans ce domaine –, mais je pense qu'il est important aujourd'hui d'évoquer également le « pourquoi ». Comme la Sous-Secrétaire Jenkins l'a indiqué tout à l'heure, certaines personnes ne comprennent toujours pas pourquoi cette question est importante. Je souhaiterais donc prendre un peu de recul et expliquer pourquoi la participation des femmes est importante et en quoi les normes de genre sont liées à la maîtrise des armements et au désarmement.

Commençons par les fondamentaux : le genre est un élément constitutif des relations sociales fondées sur les différences perçues entre les sexes. Ainsi, les normes de genre désignent des différences d'ordre social, par opposition aux différences biologiques, et elles fonctionnent comme des règles sociales de comportement, définissant ce qui est souhaitable et ce qu'il est possible de faire en tant qu'homme ou femme dans un contexte donné. Ces normes influent sur la façon dont les armes sont perçues et employées dans la société, et elles déterminent également les effets des armes et de la violence ; c'est ce que le Secrétaire général a mis en évidence dans son Programme de désarmement. Dans ce document, il relève que les femmes et les hommes sont exposés à des schémas de violence différents et sont touchés différemment par la prolifération et l'utilisation des armes.

En plus de déterminer les incidences des armes dans la société, les normes de genre définissent également la manière dont la communauté internationale œuvre à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques portant sur ces questions. Pour prendre l'exemple du domaine diplomatique, l'UNIDIR a mené des recherches sur le genre et la diplomatie du désarmement. Nous avons étudié plus de 80 réunions multilatérales consacrées à la maîtrise des armements et au désarmement. Nous nous sommes entretenus avec des dizaines de diplomates et avons interrogé des praticiens de ce domaine. Ces recherches nous ont permis de dégager certaines tendances.

Dans les instances multilatérales traitant des armes, les femmes ne représentent qu'un tiers des diplomates, et ce chiffre tranche radicalement avec la situation qui prévaut dans d'autres domaines de la diplomatie, comme les droits humains, où les femmes représentent déjà 50 % des diplomates. En ce qui concerne les postes de direction, le déséquilibre est encore plus marqué. En moyenne, seules 20 % des délégations dédiées au désarmement sont dirigées par des femmes. Au cours d'entretiens, des diplomates nous ont confié avoir l'impression que dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, ce sont les caractéristiques, les expertises et les expériences le plus souvent associées aux hommes qui sont valorisées.

Dans ce domaine, la perception de ce qui constitue des politiques de qualité et des personnes qui sont les plus qualifiées pour les formuler semble être étroitement liée à des normes masculinisées, raison pour laquelle il est plus difficile pour les femmes d'y faire carrière. Cette situation a également eu une incidence sur le potentiel de diversité et d'innovation dans le domaine. Ces résultats sont présentés dans la publication de l'UNIDIR intitulée *Still Behind the Curve*, qui est disponible sur notre site Web. Après avoir recueilli les données et analysé les tendances liées à l'équilibre entre les sexes dans le domaine du désarmement, nous avons pu établir quelques prévisions. Au rythme actuel, il faudra encore deux décennies pour atteindre la parité femmes-hommes dans la diplomatie du désarmement et plus de quatre décennies, soit pas avant 2065, pour parvenir à une représentation équilibrée des sexes parmi les chefs de délégation.

Certes, la question de l'inégalité des sexes et de la discrimination à l'égard des femmes ne se limite pas au domaine du désarmement. Les idées préconçues et les préjugés à l'égard des femmes restent très répandus dans la société en général. Une étude réalisée en 2020 par le Programme des Nations Unies pour le développement, sur la base de données recueillies dans 75 pays et couvrant plus de 80 % de la population mondiale, montre que la moitié environ des habitants de la planète, hommes et femmes confondus, continue de considérer que les hommes font de meilleurs responsables politiques, tandis que plus de 40 % estiment que les hommes font de meilleurs chefs d'entreprise et qu'ils ont davantage le droit d'occuper les emplois lorsque ceux-ci se font rares. Dans de nombreux pays, la majorité de la population estime qu'une femme ne doit pas voyager seule à l'étranger, et 28 % pensent qu'il est justifié pour un homme de battre sa femme.

À ce propos, j'aimerais également mentionner les conclusions d'un rapport récemment publié par l'Organisation mondiale de la Santé, qui s'appuie sur des données provenant de 154 pays et qui montre qu'une femme mariée sur quatre âgée de plus de 15 ans a subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime au cours de sa vie. Près d'une femme sur trois a été victime de violences physiques et/ou sexuelles.

Voilà une question à laquelle la communauté de la maîtrise des armements devrait prêter attention. Nous savons que les armes sont utilisées pour faciliter la violence fondée sur le genre et pour commettre des féminicides. Dans les pays où les taux de féminicides sont les plus élevés, plus de la moitié de ces meurtres sont perpétrés au moyen d'armes légères.

À la lumière de tout ce qui précède, il ne fait aucun doute que la discrimination et la violence à l'égard des femmes constituent un problème mondial ; il ne s'agit pas d'un problème anodin qui ne se pose que dans certaines franges de la société ; il s'agit plutôt d'un enjeu mondial qui prend des proportions pandémiques et qui a également été aggravé par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Et la présence de femmes ici, aujourd'hui, à la Conférence du désarmement, en dépit de toutes ces inégalités, ne doit pas être interprétée comme le signe que ces questions sont résolues. Ce n'est pas le cas.

Dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, une action ciblée est nécessaire pour accélérer les progrès sur la voie de la parité femmes-hommes. Nous ne voulons pas attendre des décennies avant de parvenir à une représentation équilibrée parmi les chefs de délégation. Soyons clairs : au-delà des chiffres, il s'agit de garantir l'égalité des chances, de créer une culture institutionnelle plus inclusive et de tirer parti de la diversité des voix et des points de vue.

Il y a un point sur lequel je voudrais insister : l'instauration d'une culture de l'égalité des sexes consiste en définitive à valoriser la diversité et le changement. Les intervenants précédents ont déjà attiré l'attention sur cette question. Nous espérons que les efforts visant à promouvoir la participation des femmes dans le domaine du désarmement ouvriront également la voie à de nouvelles perspectives et à une réflexion renouvelée sur la maîtrise des armements et le désarmement.

J'en viens enfin au « comment » : comment nous y prendre ?

Je tiens à rappeler certains éléments qui ont été présentés dans le document officiel que l'Argentine a distribué l'année dernière. Parmi les recommandations qui y étaient formulées, citons : l'ajout d'une perspective de genre au principe de l'équilibre régional dans la nomination des coordonnateurs des travaux de la Conférence du désarmement ; la prise en compte des questions de genre lors de la planification des travaux au titre de chaque point de l'ordre du jour ; l'adoption d'une approche inclusive concernant les débats informels ; l'utilisation d'un langage inclusif et la lutte contre les stéréotypes ; l'encouragement des États à rendre compte des progrès accomplis pour accroître la participation des femmes ; et l'organisation, à l'attention des coordonnateurs des organes de travail, d'un cours de brève durée sur le genre et le désarmement.

D'après moi, ce sont toutes de très bonnes suggestions. Je voudrais également souligner que l'UNIDIR et le Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des genres dans le domaine du désarmement organisent souvent des séances d'information sur le genre et proposent des ressources liées à la maîtrise des armements et au désarmement tenant compte des questions de genre. Au début de l'année, durant la présidence de la Bulgarie, nous avons distribué un ensemble de ressources sur le genre et le désarmement. La présidence a également émis plusieurs idées qui pourraient être reprises par la Conférence du désarmement, notamment l'utilisation d'un langage inclusif dans les résolutions ; l'organisation de séances d'information sur le genre dans le cadre des travaux de fond de la Conférence ; l'institutionnalisation de l'équilibre entre les sexes dans les groupes de travail ; et la fourniture d'un appui aux manifestations parallèles ou l'organisation de séances officielles sur le genre en marge des séances.

Nous constatons donc que les pistes et les propositions concrètes ne manquent pas pour lutter contre les inégalités entre les sexes et promouvoir le rôle des femmes au sein de la Conférence du désarmement ainsi que leur pleine et égale participation. L'UNIDIR est disposé à aider toutes les délégations à faire du principe de l'égalité des sexes une réalité au sein de la Conférence du désarmement et ailleurs.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous remercions M^{me} Hessmann Dalaqua de ses observations et saluons la précieuse contribution qu'elle apporte à ce débat au travers des recherches de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, recherches dont les représentants sont invités à prendre connaissance. Nous allons à présent entendre les

délégations qui souhaitent prendre la parole pour poser des questions aux intervenants ou faire des déclarations et ainsi stimuler le dialogue. Je donne la parole au représentant du Pérou, M. Carlos Briceño.

M. Briceño (Pérou) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, bien que ce ne soit pas la première fois que le Pérou prenne la parole sous votre présidence, l'occasion m'est donnée pour la première fois de m'adresser à vous personnellement. Je tiens donc à vous féliciter et à vous assurer à nouveau du soutien sans réserve de ma délégation afin que vos efforts soient couronnés de succès en ces dernières semaines de la session 2021 de la Conférence du désarmement.

Le Pérou se félicite et se réjouit de la décision de la présidence chilienne d'organiser un débat thématique au sein de la Conférence sur la participation et le rôle des femmes dans la sécurité internationale. Nous saluons la Sous-Secrétaire aux affaires étrangères du Chili, M^{me} Carolina Valdivia Torres, pour son discours inspirant de cet après-midi. Nous remercions sincèrement de leurs précieuses contributions la Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, la Sous-Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à la maîtrise des armements et la sécurité internationale, le Représentant permanent de l'Argentine à Genève et la Chef du programme Genre et désarmement de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), que nous venons d'entendre.

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing constituent la feuille de route établie par la communauté internationale pour promouvoir l'autonomisation et les droits des femmes et des filles dans le monde entier. Plus de vingt-cinq ans se sont écoulés depuis leur adoption et, bien que d'importants progrès aient été accomplis, il reste encore beaucoup à faire si nous voulons éliminer la discrimination à l'égard des femmes, des petites filles et des adolescentes et parvenir à l'égalité dans tous les domaines de la sphère publique et privée. L'un des domaines dans lesquels les progrès enregistrés sont insuffisants est celui de la participation des femmes aux instances multilatérales consacrées à la paix et à la sécurité internationales. Dans son étude quantitative intitulée « Still Behind the Curve », l'UNIDIR révèle que les femmes représentent entre 30 et 35 % des participants aux réunions dans le domaine de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement, une situation qui n'a guère évolué au cours des quatre dernières décennies.

Les femmes jouent un rôle très important dans le règlement des conflits : par exemple, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) nous rappelle que « la participation des femmes est essentielle pour parvenir à une paix durable. Les femmes ont prouvé qu'elles étaient des agents du changement et elles devraient avoir la possibilité de faire davantage pour atteindre cet objectif ». Le rôle des femmes est également déterminant pour garantir un dialogue efficace en temps de paix. Dans son Programme de désarmement, le Secrétaire général de l'ONU reconnaît que les femmes sont de puissants agents de progrès et qu'« une participation accrue des femmes contribuera à redynamiser les discussions sur le désarmement ». Nous devons donc redoubler d'efforts pour garantir la participation effective des femmes aux processus qui visent à instaurer et à garantir une paix durable. Cependant, leur simple participation n'est pas suffisante. Elles doivent être associées pleinement et véritablement à tous les niveaux de décision, sur un pied d'égalité avec les hommes. Il est prouvé que plus les femmes sont présentes dans les processus décisionnels, plus la propension au conflit est faible.

Le Pérou est convaincu que l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes ont une incidence directe sur la consolidation et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Sur la scène internationale, le Pérou démontre constamment son attachement à cette importante question au sein des instances multilatérales. L'exemple le plus récent et le plus notable remonte probablement aux années 2018 et 2019, lorsque le Pérou a coprésidé, avec l'Allemagne, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, alors qu'il siégeait au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent. Par ailleurs, dans notre capitale, les autorités péruviennes chargées de la sécurité et de la défense intègrent progressivement les questions de genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales, en prenant dûment en considération les préoccupations, les points de vue et les expériences des femmes et des hommes. Les forces armées de mon pays sont sensibles à l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1325 (2000)

sur les femmes et la paix et la sécurité pour promouvoir des mécanismes nationaux visant à assurer la pleine et égale participation des femmes à la prise de décisions politiques. Il y a deux mois, le Ministère de la défense du Pérou a approuvé un plan d'action destiné à mettre en œuvre cette résolution. L'objectif principal est de garantir l'égalité d'accès au service militaire et de créer les conditions nécessaires pour que les femmes et les hommes puissent s'épanouir pleinement sur le plan professionnel, personnel et familial au sein des forces armées. Le plan d'action vise également à accroître encore la participation des femmes aux missions de paix et à sensibiliser au rôle important que jouent les femmes dans la défense nationale.

Le Pérou est le cinquième plus grand fournisseur de contingents féminins pour les opérations de paix des Nations Unies, et un nombre très important de ces femmes occupent des postes de direction.

Pour conclure, le Pérou demeure résolument en faveur d'une participation et d'un leadership accrus des femmes dans les questions liées à la paix et à la sécurité internationales. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour garantir l'avènement d'une société plus sûre, plus juste et exempte de violence, et elles sont également nécessaires si nous voulons, à long terme, atteindre les objectifs de développement durable du Programme 2030.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous remercions le représentant du Pérou de sa déclaration. Nous donnons maintenant la parole à l'Ambassadrice d'Australie en charge de la maîtrise des armements et de la lutte contre la prolifération, M^{me} Amanda Gorely.

M^{me} Gorely (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en tant que première ambassadrice de mon pays en charge de la maîtrise des armements et de la lutte contre la prolifération, basée à Canberra, et en tant que défenseuse de longue date de l'égalité des sexes, je suis particulièrement heureuse de m'adresser aujourd'hui à la Conférence du désarmement.

L'Australie a fait de l'égalité universelle entre les sexes une priorité majeure de sa politique étrangère, de sa diplomatie économique, de son développement et de ses intérêts humanitaires. L'Australie estime que la participation pleine, égale et effective des femmes à la sécurité internationale est indispensable à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'à la consolidation d'une paix durable.

Cependant, les données nous indiquent que nous, membres de la communauté internationale, avons encore un long chemin à parcourir. Les autres intervenants nous ont présenté des statistiques décourageantes. Les femmes restent toujours sous-représentées dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. C'est pourquoi l'Australie croit en la nécessité de prendre des mesures ciblées pour renforcer l'accès et la participation des femmes aux instances consacrées au désarmement et à la maîtrise des armements.

Pour ce faire, un changement de culture s'impose : nous devons intégrer les questions de genre dans notre façon de concevoir la paix et la sécurité, y compris dans les méthodes de travail de cette Conférence ; nous devons nous efforcer de créer un environnement qui soit propice à la diversité et à l'inclusion, notamment à la participation pleine, égale et effective des femmes et des filles. Cela passe par des mesures visant à accroître la proportion de femmes qualifiées au sein des délégations, à améliorer la représentation des femmes dans les rôles de direction et à veiller à ce que les femmes soient associées, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux initiatives de désarmement locales, nationales et mondiales.

Nous jugeons encourageantes un certain nombre d'initiatives prises à ce jour, notamment les appels lancés par les présidences de plusieurs réunions consacrées au désarmement pour que les délégations s'efforcent de garantir une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes. Nous saluons le travail de la Trinité-et-Tobago, qui a présenté à la Première Commission le projet qui allait être adopté en tant que résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, ainsi que les précieux efforts déployés par l'UNIDIR et le Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des genres dans le domaine du désarmement sur cette question.

Pourtant, en fin de compte, nous serons jugés sur nos actes, et pas seulement sur nos paroles. À cet égard, l'Australie regrette que la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur le projet de décision visant à mettre à jour le Règlement intérieur de façon à refléter l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette simple mais importante modification aurait envoyé un signal fort quant au fait que cet organe respecte les principes de diversité et d'inclusion et est déterminé à défendre ces valeurs. Nous espérons que la Conférence sera en mesure de procéder à cette modification dans un avenir proche.

Plus généralement, l'Australie est résolument attachée au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et continuera à en défendre fermement les objectifs.

Nous saisissons cette occasion pour présenter brièvement certaines des mesures concrètes prises par l'Australie. Nous avons publié notre deuxième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité en avril de cette année. Il s'agit d'une stratégie mobilisant toutes les instances de l'État qui a été élaborée en consultation avec la société civile. Elle fait fond sur les efforts actuellement déployés pour protéger et promouvoir les droits fondamentaux de toutes les femmes et filles et accroître la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix et de sécurité.

Au cours de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'Australie a honoré ses engagements envers ce programme en finançant des instruments clés permettant d'atteindre ses objectifs. Le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, dont nous sommes l'un des fondateurs et l'un des quatre principaux donateurs, renforce le rôle prépondérant des femmes dans la prévention des conflits, la réponse aux crises et la consolidation de la paix par l'intermédiaire d'organisations de la société civile à l'échelon local et communautaire. Le dispositif mondial pour les femmes et la paix et la sécurité appuie des activités qui visent à prévenir et à combattre l'extrémisme violent. À ce titre, nous pouvons citer l'élargissement de l'initiative fructueuse des Villages de la paix en Indonésie.

L'Ambassadrice de mon pays en charge de l'égalité des sexes participe à des actions de sensibilisation internationale à l'appui de nos politiques et programmes de promotion de l'égalité des sexes. L'existence de ce poste témoigne du ferme engagement de l'Australie à promouvoir la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus décisionnels et aux postes de direction à tous les niveaux, en donnant aux femmes plus de poids, notamment dans la région Indopacifique.

Alors que la COVID-19 exacerbe les inégalités existantes aux quatre coins du monde, nous devons veiller à maintenir les efforts déployés pour renforcer véritablement la participation et le rôle des femmes dans le domaine de la sécurité internationale. Nous avons tous un rôle à jouer dans cette entreprise et nous pouvons et devons tous faire davantage pour donner aux femmes un rôle plus important dans l'élaboration de politiques favorables à l'avènement d'un monde plus pacifique et plus sûr.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadrice d'Australie de sa déclaration et je donne la parole à la représentante de Sri Lanka, M^{me} Udani Gunawardene.

M^{me} Gunawardene (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, à chaque session, nous répétons que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement. Pourtant, nous ne sommes malheureusement pas parvenus à dégager un consensus sur un programme de travail, et encore moins sur l'ouverture de négociations. Toutefois, malgré l'absence de progrès à la Conférence, le monde continue d'avancer et la situation internationale déjà fragile en matière de sécurité se détériore. La confiance dans le multilatéralisme est remise en question et l'on craint le retour de la concurrence stratégique entre les puissances militaires. C'est dans ce contexte préoccupant que nous nous félicitons de la tenue de cette séance consacrée à la participation et au rôle des femmes dans le domaine de la sécurité internationale, qui permettra en lumière un maillon important de la chaîne du désarmement et de la non-prolifération, souvent négligé.

En 1960, Sri Lanka a été le premier pays au monde à élire une femme au poste de Premier Ministre, laquelle a proposé que l'océan Indien soit déclaré zone de paix par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1971. Au fil des ans, Sri Lanka a vu des femmes accéder à des postes gouvernementaux importants, notamment au Bureau de la présidence,

au sein du Gouvernement, à la présidence de la Cour suprême et au Bureau du Procureur général. Dans un passé récent, deux diplomates sri-lankaises expérimentées ont occupé des postes de haut niveau à l'Agence internationale de l'énergie atomique et à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, contribuant ainsi aux efforts de désarmement et de non-prolifération.

Nous estimons que la participation active des femmes est indispensable dans les débats et les négociations sur le désarmement et la non-prolifération, et ce, pour plusieurs raisons.

Premièrement, les femmes représentent près de la moitié de la population mondiale. Elles sont la véritable force de toute nation et sont indissociablement liées à la chaîne de la vie humaine. Elles jouent dès lors un rôle essentiel dans la construction du monde dans lequel nous vivons et, surtout, dans le maintien de sa sécurité. Il n'est pas possible de parvenir à une paix véritable et durable sans la participation effective des femmes au processus. Au fil des ans, les femmes ont participé à des processus de paix informels. Si leur participation aux processus de paix autochtones est importante et a fait ses preuves, leur rôle ne doit pas se cantonner à ces processus locaux. La voix des femmes dans les négociations de paix officielles est moins entendue, et leur participation y est moins marquée. Il importe de veiller à ce que les processus officiels de règlement des conflits soient inclusifs, afin de promouvoir leur participation effective.

Deuxièmement, les conflits entraînent des répercussions différentes sur les hommes, les femmes, les filles et les garçons. La majorité des victimes de la violence fondée sur le genre sont des femmes et des filles. Dans la mesure où elles sont directement touchées par les crises sécuritaires, économiques, politiques et humanitaires, les femmes doivent jouer un rôle de premier plan dans le débat sur la sécurité internationale afin que leurs préoccupations soient entendues et prises en compte dans les efforts de consolidation de la paix et de réconciliation. Les questions relatives aux droits des femmes et des filles à l'éducation et à l'emploi sont également des facteurs importants dont il convient de tenir compte. Celles-ci seraient mieux expliquées par les femmes issues de ces communautés en leur permettant de participer directement aux négociations.

Troisièmement, il est important que nous abordions le débat sur les femmes et la sécurité en nous affranchissant de cette vision centrée sur la victime qui présente les femmes et les filles exclusivement comme des cibles. Cette représentation mine non seulement leur capacité de faire face à des situations difficiles, mais entrave également les possibilités d'une participation sur un pied d'égalité. Selon l'Union interparlementaire, au rythme actuel, il faudra encore cinquante ans pour que la parité femmes-hommes soit atteinte dans les parlements du monde entier. Les résultats des efforts multilatéraux de désarmement seront plus susceptibles de tenir compte des questions de genre si des femmes siègent dans leurs organes représentatifs. En outre, les femmes offrent des points de vue différents à la table des négociations grâce à leurs expériences plus variées, ce qui favorise la créativité et le changement. La représentation effective des femmes doit être assurée tout au long du processus et non pas après coup.

Quatrièmement, il est essentiel que les femmes participent équitablement à la reconstruction et à la réhabilitation après un conflit. Dans les situations consécutives à un conflit, le rôle des femmes, en tant que civiles, ex-combattantes ou victimes, est réduit à son minimum. Si l'inclusion des femmes dans les efforts de reconstruction après un conflit peut être considérée comme un impératif moral, des motifs économiques et de sécurité encore plus convaincants plaident en faveur de leur inclusion dans ces processus.

Il existe un lien évident entre le développement et la participation des femmes. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes font partie intégrante de chacun des 17 objectifs de développement durable. À Sri Lanka, les démineuses jouent un rôle remarquable dans le programme national de lutte antimines ; nombre d'entre elles sont d'anciennes combattantes réhabilitées issues des Tigres de libération de l'Eelam tamoul.

Enfin, pour pouvoir participer aux négociations sur la sécurité internationale, les femmes doivent être dotées d'une expertise technique et de compétences en matière de négociation. En tant que bénéficiaire du Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement et, plus récemment, du

programme Women in Cyber Fellowship, je tiens personnellement à souligner combien il est important d'encourager les femmes à participer et à contribuer davantage au débat et aux processus décisionnels relatifs au désarmement et à la non-prolifération. Cette démarche contribuera à son tour à accroître la confiance des représentantes, ce qui leur permettra de jouer un rôle plus influent et plus efficace dans leur engagement.

Nous saluons les efforts déployés par le Bureau des affaires de désarmement pour renforcer le rôle des femmes dans la paix et la sécurité internationales, en particulier la publication des notes d'information sur la prise en compte des questions de genre dans le domaine du désarmement et la mise en œuvre du plan d'action pour l'intégration de ces questions.

Pour conclure, permettez-moi de souligner un autre élément important. Vingt et un ans se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, et le Programme d'action de Beijing a été lancé il y a vingt-six ans de cela. Il s'agit de deux jalons importants du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'importance de cette question est donc largement reconnue. En revanche, ce qui fait défaut, c'est la concrétisation de ces engagements par des actions sur le terrain. Il est dès lors essentiel de faire preuve d'une volonté politique qui aille au-delà des engagements inscrits sur le papier. Sri Lanka est disposée à jouer son rôle dans ce processus.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la représentante de Sri Lanka. Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Masmejean (Suisse) : Monsieur le Président, nous vous remercions pour l'organisation de ce débat sur le thème de la participation des femmes et de leur rôle dans la sécurité internationale. Notre gratitude va également aux différents experts pour leur exposé, qui contribue à éclairer nos débats. La participation des femmes n'est pas seulement une question d'équité. Accroître la diversité est aussi crucial pour parvenir à des solutions plus durables, y compris en matière de sécurité internationale et plus précisément en ce qui concerne la maîtrise des armements et le désarmement.

En ce sens, nous regrettons qu'un consensus n'ait pu se matérialiser sur la proposition de modifier le Règlement intérieur de la Conférence pour placer le féminin et le masculin sur un pied d'égalité. Ceci aura constitué un pas modeste mais significatif pour rendre visible et promouvoir l'inclusion des femmes. La discussion d'aujourd'hui est toutefois la preuve que l'élan persiste.

Permettez-moi de souligner quelques aspects de la dimension du genre qui, selon nous, doivent être pris en compte dans nos activités de maîtrise des armements et de désarmement. En premier lieu, il faut constater que les femmes sont toujours nettement sous-représentées dans les forums de désarmement, écart qui s'accroît dans les fonctions les plus élevées. Le défi à relever n'est donc pas seulement quantitatif. Il est crucial de faire en sorte que la participation des femmes soit égale à tous les niveaux dans les processus de désarmement.

Deuxièmement, il est nécessaire de relever que les femmes et les hommes sont touchés de manière différenciée par le trafic et l'utilisation des armes. En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, les hommes sont souvent les victimes les plus directes, alors que les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la violence sexuelle et fondée sur le genre. De telles différences concernent également d'autres types d'armes comme les mines antipersonnel, et des études ont souligné les effets différenciés de l'arme nucléaire sur les femmes. Il est donc important d'assurer une participation égale, complète et effective des femmes dans les enceintes de désarmement tout en tenant compte des questions de genre sur le fond.

Pour sa part, la Suisse s'engage en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans le cadre de ses activités de désarmement. Conformément à son plan d'action national « Femmes, paix et sécurité », elle s'engage pour la participation complète et effective des femmes dans le domaine de la sécurité internationale. Nous sommes convaincus en particulier que faciliter la formation des femmes en début de carrière dans ce domaine grâce à l'éducation et à la formation est particulièrement important et portera ses fruits à terme. Dans cette optique, la Suisse soutient notamment les programmes de bourses de

l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui apportent une contribution significative en ce sens. Par ailleurs, nous appuyons diverses initiatives visant à mieux intégrer l'aspect de genre dans les processus de désarmement multilatéraux, que ce soit dans le cadre de traités comme la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions ou de travaux dans le domaine de la cybersécurité, pour ne mentionner que ces exemples.

Monsieur le Président, de nombreuses initiatives ont été prises ces dernières années pour renforcer la participation des femmes ou prendre en compte la dimension du genre dans les processus de désarmement. Si ces progrès sont à saluer, beaucoup reste encore à accomplir. Je souhaiterais relever trois points sur lesquels les efforts à venir devraient se focaliser. D'abord, je tiens à remercier l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pour les travaux et études réalisés sur la question de la participation dans les enceintes de désarmement. Il sera important de les poursuivre car ils nous fournissent des données et des faits contribuant à guider nos nécessaires efforts pour surmonter le défi de la sous-représentation des femmes.

Deuxièmement, il conviendrait d'intégrer plus systématiquement une approche genrée dans les différents processus et traités de désarmement. Dans ce contexte, il serait opportun de mettre à profit l'expérience positive acquise dans certains domaines, comme lors de la mise en place d'une assistance tenant compte des questions de genre pour les victimes des mines, et de voir si et comment cette expérience serait applicable à d'autres domaines.

Enfin, il serait utile de créer et de mettre à profit des synergies avec des initiatives dans des domaines connexes. Le Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité, dont la Suisse assumera la coprésidence avec l'Afrique du Sud en 2022, peut fournir des pistes en ce sens. Comme le souligne l'étude récente de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement « Connecting the dots », mieux lier les programmes de désarmement et ceux concernant les femmes et la paix et la sécurité pourrait être opportun.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci. Je donne à présent la parole à la délégation sud-africaine.

M. September (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous sommes fermement convaincus que les femmes doivent jouer un rôle actif dans la promotion d'une paix inclusive, ainsi que dans les processus d'édification de l'État, lesquels peuvent contribuer sensiblement à l'instauration d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables. Le fait d'avoir consacré le présent débat thématique à cette question confirme non seulement l'importance que revêt le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, mais démontre aussi notre attachement commun à celui-ci. Si certains progrès ont été réalisés, la multitude de conflits complexes qui sévissent dans le monde illustre combien il est nécessaire de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre ce programme.

Nous demeurons préoccupés par les obstacles qui entravent encore la pleine application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité ; la sous-représentation systématique des femmes dans de nombreux processus et organes officiels consacrés au maintien de la paix et de la sécurité internationales ; le nombre relativement faible de femmes qui occupent des postes à responsabilité dans les institutions nationales, régionales et internationales œuvrant dans le domaine de la politique, de la paix et de la sécurité ; l'absence d'interventions humanitaires pertinentes tenant compte des questions de genre et l'absence de soutien aux femmes occupant des postes de direction dans ces contextes ; le financement insuffisant en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ; et les conséquences préjudiciables qui en résultent pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pour cette raison que l'Ambassadeur Nkosi s'est présenté comme un défenseur de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement.

Du point de vue de l'Afrique du Sud, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité offre aux femmes la possibilité de jouer un rôle de médiatrices dans les situations de conflit, ce qui constitue un élément essentiel pour en terminer avec le recours à la force comme moyen de régler les différends. L'Afrique du Sud soutient ce programme depuis sa création et reste attachée à sa mise en œuvre. Il contribuera à faire taire les armes à travers le monde et, surtout, à préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a sans doute été l'une des priorités sur lesquelles l'Afrique du Sud a le plus insisté au cours de ses deux mandats au Conseil de sécurité : la délégation sud-africaine a mené les négociations sur la résolution 2493 (2019) en octobre 2019, le premier mois de sa présidence. Cette résolution invitait les États Membres à donner des renseignements sur les progrès accomplis et les revers subis dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en les incitant à prendre des mesures concrètes plus fermes pour améliorer la situation des femmes. Au Conseil, nous avons notamment mis l'accent sur l'application de la résolution et la responsabilité des États Membres.

Si l'application de la résolution en Afrique du Sud a été dans un premier temps portée par notre Département des relations internationales et de la coopération, d'autres secteurs de la société ont participé à l'élaboration du plan de mise en œuvre. L'objectif était de définir une stratégie qui tienne compte des priorités de la politique étrangère du pays ainsi que des besoins quotidiens des femmes et des menaces qui pèsent sur elles. Au-delà des relations internationales, le processus a réuni les départements en charge de la défense, des femmes, des enfants et des personnes handicapées. Plusieurs universitaires, défenseurs des droits des femmes, décideurs politiques et représentants de la société civile y ont également pris part. Nous avons ainsi pu tirer un enseignement important de l'élaboration d'une politique étrangère inclusive et responsable.

Les conséquences graves et inéluctables que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eues sur les pays du monde entier ont bouleversé la vie quotidienne, le mode de vie et les modalités de travail tels que nous les connaissons. Nous sommes conscients que la pandémie continue d'aggraver les obstacles qui se dressent devant nous et qu'elle amènera les gouvernements à réorienter leurs programmes vers une réponse collective destinée à la combattre. Pour ce faire, il faudra non seulement augmenter les dépenses de santé, mais aussi adopter une approche fondée sur la sécurité humaine ; et nous devons tous faire reposer cette approche sur les femmes et la paix et la sécurité.

Cela signifie qu'il conviendra de réduire les dépenses publiques dans certains secteurs. Nous espérons que ces réductions concerneront le domaine qui contribue dans une large mesure à l'insécurité mondiale, à savoir les dépenses consacrées aux programmes d'armement, notamment les programmes de modernisation des armes nucléaires.

Pour terminer, il apparaît désormais clairement que les rayonnements ionisants ont un effet disproportionné sur les femmes et les enfants, en plus des autres conséquences humanitaires et environnementales immédiates et à long terme qui découlent de l'emploi et de l'essai d'armes nucléaires. Nous pensons donc que l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et la mise en place de mesures concrètes en matière de désarmement représenteront la contribution la plus importante que nous, praticiens de la diplomatie du désarmement, puissions apporter pour défendre la cause des femmes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation sud-africaine de sa déclaration. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Japon.

M. Ogasawara (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Japon est résolument attaché à l'égalité des sexes et a élaboré son plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. La participation égale des femmes et des hommes dans le domaine de la paix et de la sécurité revêt une importance capitale. Le Japon promeut la participation des femmes à différentes activités liées au désarmement et à la non-prolifération, et il déploie des efforts constants pour venir en aide aux femmes vivant dans des pays touchés par des conflits ou qui y sont vulnérables. Ainsi, le Japon est fier de compter M^{me} Kazuko Hikawa, professeure à l'Université Osaka Jogakuin, parmi les experts du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, qui doit se réunir en novembre de cette année.

Dans sa résolution 75/71 sur les modes d'action conjoints et le dialogue tourné vers l'avenir pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires, que le Japon a présentée l'année dernière et qui a été adoptée par 150 voix pour, l'Assemblée générale réaffirme que « la participation pleine et effective des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, est l'un des facteurs déterminants pour la promotion et l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables ».

Le Japon continuera, en coopération avec la société civile, à promouvoir la mise en œuvre d'actions concrètes visant à renforcer la participation et le rôle des femmes dans le domaine de la paix, de la sécurité, du désarmement et de la non-prolifération.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration. Je donne à présent la parole à l'Ambassadrice d'Indonésie.

M^{me} Werdaningtyas (Indonésie) (*s'exprime par liaison vidéo*) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'Indonésie a toujours attaché une grande importance à la promotion de la participation pleine, égale et effective des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité. Nous avons eu de nombreuses occasions de nous rendre compte que la participation des femmes nous permet d'élaborer des politiques inclusives et plus durables et, surtout, qu'elle nous aide à mener des actions efficaces sur le terrain. Il n'est pas facile de donner aux femmes la possibilité de jouer un rôle plus important dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions, en particulier dans les secteurs où les femmes sont souvent laissées de côté et sont dans le même temps confrontées à des effets négatifs disproportionnés, comme dans les domaines de la paix et de la sécurité.

C'est pourquoi l'Indonésie poursuit la consolidation de son cadre juridique et institutionnel national, y compris dans les domaines touchant à la paix et à la sécurité, notamment en élaborant et en maintenant une planification du développement national et un budget connexe qui tiennent compte des questions de genre ; en établissant son plan d'action national pour la protection et l'autonomisation des femmes et des enfants dans les conflits sociaux ; et en intégrant la notion d'autonomisation des femmes dans le plan d'action national pour la prévention et la répression de l'extrémisme violent qui mène au terrorisme. En outre, l'Indonésie a également lancé diverses initiatives liées aux femmes et à la paix et la sécurité dans sa région, en prenant par exemple la tête du Réseau des femmes négociatrices et médiatrices de paix de l'Asie du Sud-Est ; nous avons également lancé le Registre des femmes pour la paix de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Sur la scène mondiale, l'Indonésie collabore avec d'autres pays pour augmenter le nombre de soldates de la paix des Nations Unies et renforcer leurs capacités. Ainsi, au cours des quatre dernières années, nous avons multiplié par deux le nombre de femmes déployées dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le faisant passer de 82 en 2007 à 190 en janvier 2021.

Dans le même ordre d'idées, nous estimons qu'il y a lieu de consolider la prise en compte des questions de genre dans les domaines de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement. Nous reconnaissons que de nombreux progrès ont été réalisés, comme la représentation croissante des femmes dans la diplomatie consacrée à la maîtrise des armements, à la non-prolifération et au désarmement, et l'effort accru déployé pour intégrer des dispositions relatives au genre dans le cadre multilatéral de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement.

Néanmoins, les femmes demeurent sous-représentées dans ces secteurs et il faut redoubler d'efforts. Comme l'ont souligné de nombreux orateurs avant moi, si nous voulons accélérer les progrès, nous devons mener des actions ciblées, ce qui implique, dans un premier temps, de créer les conditions propices, notamment en renforçant et en appuyant le cadre réglementaire, institutionnel et financier à tous les niveaux. Dans ce contexte, nous estimons que la mise à jour technique et linguistique de notre règlement intérieur est plus pertinente que jamais.

Dans un deuxième temps, nous devons promouvoir et élargir l'accès des femmes à la formation et au renforcement des capacités dans les programmes de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement. Et, dans un troisième temps, nous devons mettre en place des plateformes et des réseaux permettant aux femmes de participer et de contribuer à ces programmes.

Nous devons collectivement intensifier nos efforts pour veiller à ce que les questions de genre soient mieux prises en compte dans le programme de désarmement. Je pense que la diversité des points de vue, y compris ceux des femmes, peut apporter un éclairage nouveau et améliorer le fonctionnement de cette Conférence, qui se trouve depuis trop longtemps dans une impasse.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadrice de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice d'Autriche.

M^{me} Tichy-Fisslberger (Autriche) (*parle en anglais*) : Chers collègues, en tant que membre des Champions internationaux de l'égalité des genres à Genève, je suis très attachée à l'autonomisation des femmes et je les encourage à faire valoir plus vigoureusement leurs capacités. Il est un fait avéré que des délégations de négociation plus diversifiées, par exemple, obtiennent de meilleurs résultats en termes de contenu, d'impact et de mise en œuvre.

Le premier accord international promouvant l'égalité des sexes a été la Charte des Nations Unies elle-même. Son Article 8 précise qu'aucune restriction ne sera imposée par l'Organisation à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires.

Il y a lieu de se poser de sérieuses questions quand, soixante-seize ans plus tard, un organe comme celui-ci, qui est investi de la tâche importante de négocier des traités multilatéraux de désarmement, se montre incapable de convenir d'une simple mise à jour technique pour refléter ce droit dans la version anglaise de son règlement intérieur, malgré des semaines de consultations entamées il y a plus d'un an et demi. L'ouverture d'un débat politisé sur cette question technique ne portant pas sur le fond, qui a déjà fait l'objet d'un accord il y a soixante-seize ans, porte atteinte à la crédibilité même de cet organe.

En 1903, Marie Curie est devenue la première femme lauréate d'un prix Nobel : l'Académie royale des sciences de Suède lui a décerné le prix ainsi qu'à son mari, Pierre Curie, en reconnaissance des services extraordinaires rendus dans le cadre de leurs recherches communes sur les phénomènes de rayonnement. Fait remarquable, Marie Curie est encore aujourd'hui l'une des deux seules personnes à avoir reçu le prix Nobel dans deux disciplines scientifiques distinctes. C'est en collaboration avec son mari qu'elle a découvert les éléments chimiques que sont le polonium et le radium. Elle a inventé le terme « radioactif ». Nombre de ses réalisations scientifiques ont jeté les bases de la recherche nucléaire, avec tous les avantages qui en ont découlé pour le monde.

Aujourd'hui, la militarisation de l'énergie nucléaire figure toujours en bonne place dans l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, sous le thème du désarmement nucléaire. Un an seulement après avoir obtenu son premier prix Nobel, Marie Curie a commencé à souffrir de problèmes de santé. Il est rapidement apparu qu'il s'agissait de la conséquence d'une irradiation, celle-ci ayant provoqué un cancer radio-induit. Ce phénomène, également appelé « rayonnement ionisant », reste aujourd'hui encore au cœur des préoccupations suscitées par les conséquences humanitaires catastrophiques des explosions nucléaires.

Par ailleurs, des études scientifiques ont clairement démontré les effets disproportionnés des rayonnements ionisants sur les femmes. Une femme risque beaucoup plus de souffrir et de mourir d'un cancer radio-induit qu'un homme recevant la même dose de rayonnement ionisant. Selon des études menées par la National Academy of Sciences des États-Unis, les femmes courent un risque d'incidence et de décès par cancer supérieur d'au moins 50 % à celui des hommes. Les dommages causés par les rayonnements comprennent non seulement le cancer et la leucémie, mais aussi des effets nocifs sur l'immunité, une baisse de la fertilité et des malformations congénitales, notamment des malformations cardiaques et des mutations.

La prévention des dommages causés par les rayonnements est importante pour les générations à venir. Une attention de plus en plus marquée est accordée aux incidences qu'ont sur l'environnement les rayonnements provenant des sites d'essais nucléaires et des sites d'accidents nucléaires, lesquelles continuent d'avoir des conséquences pour les personnes vivant dans les zones contaminées.

En ce qui concerne les armes biologiques, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a mis en évidence, à juste titre, les niveaux de sensibilité différents des hommes et des femmes à certaines maladies, ainsi que les problèmes de santé reproductive propres à chaque sexe, notamment les fausses couches et l'infertilité masculine.

Dans le domaine civil, cette reconnaissance fait depuis longtemps partie du traitement effectif des maladies, mais cette dimension est à peine évoquée dans la Convention sur les armes biologiques. Une meilleure connaissance de ces différences peut déboucher sur des interventions politiques plus efficaces, et nous pourrions gagner à tirer parti de ces connaissances scientifiques fondamentales dans nos délibérations sur les armes biologiques. Comme l'a souligné l'UNIDIR, la prise de conscience de la dynamique de genre et des différences qui existent entre les sexes peut favoriser la fourniture d'une assistance efficace.

Une vaste expérience a été acquise sur la manière dont les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions affectent différemment les hommes et les femmes, y compris sur l'identification des groupes particulièrement exposés. Les jeunes garçons, du fait de leur rôle dans la société, courent un risque disproportionné de subir les affres des armes à sous-munitions. Ces connaissances permettent de concevoir des programmes de sensibilisation plus efficaces en matière de risques liés aux mines.

Nous nous félicitons de ce que les États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel s'appuient sur les connaissances toujours plus nombreuses acquises au sujet des effets différenciés de ces armes en fonction du sexe, ainsi qu'il est reconnu, entre autres, dans le Plan d'action d'Oslo.

La prise en compte des questions de genre dans nos efforts de désarmement nous permet de prendre des décisions plus éclairées, et donc plus efficaces, et d'obtenir de meilleurs résultats. Cette perspective de genre comporte deux éléments fondamentaux : premièrement, la participation des hommes et des femmes, sur un pied d'égalité, à l'élaboration et à la mise en œuvre des accords ; et, deuxièmement, la reconnaissance des effets de certaines armes en fonction du genre et du sexe. L'application du principe de l'égalité des sexes renforce l'efficacité des progrès sur le fond. Le fait de débattre des questions de genre sans réaliser de travail de fond donne peu de résultats tangibles.

C'est pourquoi nous encourageons tout le monde à reconnaître qu'il est important de garantir une participation égale et la prise en compte des questions de genre dans nos travaux, afin d'améliorer la qualité de nos décisions et délibérations en matière de désarmement et de non-prolifération.

Pour terminer, je souhaiterais féliciter l'UNIDIR pour les efforts qu'il déploie depuis longtemps pour documenter l'état des pratiques actuelles en ce qui concerne la dimension de genre dans le domaine du désarmement, ainsi que pour formuler des recommandations utiles et réalisables.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci, Madame l'Ambassadrice. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Inde.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la prise en compte des questions de genre dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est une condition indispensable à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables. Dans sa résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, le Conseil de sécurité, tout en soulignant qu'il importe que les femmes participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées, insiste également sur le fait qu'il convient de les faire participer davantage aux décisions prises en vue de la prévention et du règlement des différends. Il reconnaît le rôle essentiel joué par les femmes dans l'instauration de la paix, de la stabilité et de la sécurité.

Aujourd'hui, en raison de la prolifération des conflits armés et du fait que ceux-ci impliquent de plus en plus d'acteurs armés non étatiques, les femmes et les filles qui vivent dans des situations de guerre, de fragilité ou d'urgence humanitaire sont fortement exposées à la violence et à la discrimination. La solution à des problèmes aussi complexes passe par une coopération, une collaboration et une coordination étroites et cohérentes entre les États Membres et les autres parties prenantes au sein de multiples instances.

L'Inde attache une grande importance à la promotion de l'égalité des sexes ainsi qu'à la participation effective et à la représentation des femmes dans les instances consacrées à la maîtrise des armements, à la non-prolifération et au désarmement. Comme nous le savons tous, il s'agit d'une question transversale qui revêt une dimension multisectorielle et multipartite et qui requiert la participation active de tous les États Membres.

L'Inde a participé activement aux débats approfondis menés sur les questions relatives aux femmes au sein des différents organes des Nations Unies. Elle est également l'une des principales contributrices de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) depuis sa création. L'Inde s'attache depuis longtemps à promouvoir la participation et le leadership des femmes dans le domaine de la sécurité internationale. Nombre de nos femmes diplomates ont joué un rôle de premier plan en tant que dirigeantes et décideuses dans divers domaines de la sécurité internationale, y compris au sein de cette Conférence du désarmement, en qualité de Représentantes permanentes de l'Inde. Récemment, l'Inde s'est distinguée en désignant des femmes aux postes de Ministre aux affaires extérieures et de Ministre de la défense. L'Inde compte également un certain nombre de femmes éminentes à des postes de direction dans divers ministères, dont notre actuel Ministre d'État aux affaires extérieures, M^{me} Meenakshi Lekhi.

L'Inde travaille en étroite collaboration avec ONU-Femmes, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et d'autres organes compétents de l'ONU pour promouvoir le rôle et la participation des femmes dans les domaines liés à la sécurité internationale. La force de police constituée entièrement de femmes que l'Inde a détachée auprès de la mission des Nations Unies au Libéria était le tout premier contingent exclusivement féminin dans l'histoire du maintien de la paix des Nations Unies, et ce contingent a été salué comme un modèle à suivre lors de la clôture de la mission en mars 2018.

Force est de reconnaître la nécessité d'accroître et d'institutionnaliser la participation des femmes, non seulement dans la prévention et le règlement des conflits, mais aussi dans les divers processus et instances liés au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. Cela exige non seulement des conseils normatifs, mais aussi un renforcement des capacités et des institutions sur le terrain. Dans ce contexte, l'Inde encourage activement la participation de femmes diplomates à son programme annuel de bourses d'études sur le désarmement et la sécurité internationale, lancé en 2019. L'Inde suivra la même approche dans le cadre de son initiative « Désarmement pour la jeunesse », en sensibilisant les jeunes femmes et en les invitant à participer à divers programmes. En partenariat avec ONU-Femmes, l'Inde a organisé des cours spécialisés destinés aux femmes officiers militaires au Centre pour le maintien de la paix des Nations Unies à New Delhi. L'Inde a également pris l'initiative d'organiser des formations spécialisées à l'intention des soldats de la paix sur les violences sexuelles dans les situations de conflit armé.

L'Inde se félicite des divers efforts déployés par les États Membres pour intégrer les questions de genre et promouvoir une participation égale des femmes dans les divers instruments et instances de désarmement et de non-prolifération. Mon pays appuie les résolutions de la Première Commission et les rapports du groupe d'experts gouvernementaux dans lesquels la communauté internationale est exhortée à œuvrer pour atteindre cet objectif.

Pour sa part, la Conférence du désarmement a également pris une mesure modeste, mais significative, en tentant d'intégrer les questions de genre dans son règlement intérieur. L'Inde a soutenu les initiatives proposées par les présidences australienne et canadienne en vue d'apporter des mises à jour techniques au Règlement intérieur pour que celui-ci tienne compte de l'égalité des sexes, et elle demeure optimiste quant au fait que le libellé utilisé dans le Règlement intérieur reflétera effectivement l'égalité entre les femmes et les hommes dans un avenir proche.

L'Inde est disposée à faire avancer les efforts internationaux portant sur les aspects tant normatifs que pratiques de la promotion de la participation et du rôle des femmes dans le désarmement et la sécurité internationale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur de sa déclaration. J'invite à présent l'Ambassadeur de la République de Corée à prendre la parole.

M. Lim Sang-Beom (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la République de Corée préconise la prise en compte des questions de genre dans les principaux domaines d'action nationaux, et ce, afin de donner plus de poids au programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans la consolidation de la paix et le développement durable. Dans ce contexte, elle s'appuie sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, et sur les résolutions ultérieures.

En avril de cette année, la République de Corée a présenté son troisième plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, dans lequel des stratégies et des actions concrètes sont définies en vue d'atteindre deux objectifs. Le premier est la participation accrue des femmes dans les domaines de la défense nationale, des affaires étrangères, de la sécurité, de la paix et de la sûreté publique. Le second est la mise en place d'une gouvernance efficace en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans le même ordre d'idées, nous saluons et soutenons la démarche du Secrétaire général qui, dans son Programme de désarmement, souligne qu'il est essentiel que les femmes participent de manière égale, pleine et effective à tous les processus décisionnels relatifs au désarmement.

Dans ce Programme, le Secrétaire général met également l'accent sur la jeune génération, en tant que dernier atout pour le changement. Consciente de l'importance de ces deux aspects, la République de Corée a présenté le projet qui allait être adopté, en 2019, en tant que résolution 74/64 (2019) de l'Assemblée générale sur les jeunes, le désarmement et la non-prolifération. Et la question de l'égalité des sexes a constitué l'un des éléments majeurs des activités que nous avons menées par la suite pour autonomiser, sensibiliser et mobiliser les jeunes sur les questions de désarmement et de non-prolifération. Le Forum de la jeunesse sur le désarmement et la non-prolifération, organisé conjointement par le Bureau des affaires de désarmement et le Ministère des affaires étrangères de la République de Corée en juin 2021, est un exemple éloquent de ces activités. La République de Corée a également participé activement à d'autres initiatives au sein du système des Nations Unies, notamment dans le cadre de la Première Commission de l'Assemblée générale.

À Genève, dans le cadre des mesures prises pour concrétiser nos engagements, notre chef de mission a rejoint les Champions internationaux de l'égalité des genres, et l'engagement auquel il a souscrit, notamment par l'intermédiaire de l'Engagement en faveur de la parité femmes-hommes dans les panels, se reflète dans l'ensemble des activités et des engagements de la mission.

Enfin et surtout, ma délégation souhaite une nouvelle fois souligner qu'il est effectivement regrettable que, malgré le soutien ferme exprimé par la majorité des membres de cette instance, nous n'ayons pas été en mesure de parvenir à un consensus dans le cadre des efforts déployés par la Conférence du désarmement en faveur de la mise à jour technique de son règlement intérieur, alors que celle-ci avait pour seul but de mieux refléter la neutralité du genre. Nous sommes toutefois convaincus que les efforts considérables déployés cette année ne seront pas vains et qu'ils seront poursuivis au cours des prochaines sessions. Nous attendons avec intérêt que nos efforts collectifs portent leurs fruits.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Walsh (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'Irlande défend depuis longtemps le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que les questions de genre et de désarmement. La prise en compte des questions de genre est une priorité horizontale transversale dans tous les domaines de la politique étrangère irlandaise. Ce principe se reflète dans nos plans d'action nationaux successifs pour les femmes et la paix et la sécurité. La question des femmes et de la sécurité a toujours trouvé un profond écho en Irlande, notamment au regard du rôle joué par les femmes dans le processus de paix en Irlande du Nord ; et nous n'avons eu de cesse de démontrer notre engagement à faire de la vision novatrice du programme pour les femmes et la paix et la sécurité une réalité.

Bien que vingt ans se soient écoulés depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, la communauté de la maîtrise des armements n'a que très récemment commencé à débattre de la prise en compte des questions de genre dans la réglementation des armes et les mesures de désarmement. En outre, à bien des égards, le cadre applicable aux femmes et à la paix et la sécurité ne comporte toujours pas d'approche systématique des questions de désarmement et de maîtrise des armements. Comme l'ont souligné tous les intervenants, le désarmement demeure à la traîne par rapport aux autres domaines internationaux en termes de progrès réalisés. Les délégations nationales restent dominées par les hommes et les échanges sur les questions de genre sont souvent conflictuels. Nous en avons été témoins cette année à la Conférence

du désarmement, lorsqu'une poignée d'États a fait obstacle à une proposition modeste mais importante visant à rendre le Règlement intérieur de cette Conférence neutre du point de vue du genre. Ma délégation tient à réaffirmer son soutien inconditionnel à cette proposition et formule l'espoir sincère qu'elle pourra être reconsidérée à l'avenir.

Il est encourageant de constater que de plus en plus d'États examinent les possibilités de lever les obstacles liés au genre dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale. En tant que Coprésidente du Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des genres dans le domaine du désarmement, l'Irlande a cherché à attirer l'attention sur l'importance de la participation et du rôle des femmes dans la sécurité internationale et à plaider en faveur de leur inclusion accrue. Nous avons formulé des suggestions concrètes en vue d'accroître la participation des femmes à diverses instances de désarmement et leur rôle dans la prise de décisions. J'aimerais en particulier appeler votre attention sur le « gender and disarmament resource pack for multilateral practitioners » (dossier d'information sur le genre et le désarmement à l'usage des praticiens multilatéraux) du Groupe, qui comporte plusieurs suggestions utiles sur la manière dont les délégations peuvent remédier au déséquilibre actuel.

Le Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des genres dans le domaine du désarmement a également élaboré des fiches d'information consacrées au genre dans des traités et conventions spécifiques. Dans le cadre de la publication de l'une de ces fiches, en juin, l'Irlande a animé un débat interactif sur la pertinence des questions de genre pour la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques. Les échanges avec les intervenants ont porté sur de récentes initiatives destinées à accroître la participation effective des femmes à la Convention, ainsi que sur la recherche concernant les effets différenciés des armes biologiques en fonction du sexe et du genre. Ces dernières années, la prise en compte des questions de genre dans les instruments multilatéraux a également connu quelques succès notables. L'adoption en 2013 du Traité sur le commerce des armes, qui comporte des dispositions strictes sur la violence fondée sur le genre, et la collaboration fructueuse entre les États parties et les organisations non gouvernementales en vue de la mise en place du groupe de travail informel sur le genre dans le cadre de la Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Conférence d'examen de 2020 de la Convention sur les armes à sous-munitions sont d'excellents exemples de la prise en compte des questions de genre et du renforcement de la participation des femmes.

En outre, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires reconnaît qu'il convient d'assurer la participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, au profit d'une paix et d'une sécurité durables. Le Traité comporte un engagement explicite à renforcer la participation des femmes au désarmement nucléaire et, comme l'a souligné avec beaucoup d'éloquence l'Ambassadrice d'Autriche, il reconnaît que les rayonnements ionisants ont des effets disproportionnés sur les femmes et les filles. Dans le cadre de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Irlande est intervenue sur la question du genre avec détermination et engagement, en soumettant des documents de travail nationaux sur le rôle des questions de genre dans le Traité. Aux côtés de l'Australie, du Canada, de la Namibie, de la Suède et de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), nous avons présenté des documents consacrés à la promotion de l'égalité des sexes et de la diversité dans le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération et à la prise en compte des questions de genre dans la mise en œuvre du Traité.

Des efforts bien plus marqués de la part de tous les États sont nécessaires pour poursuivre ces progrès. À cet égard, le constat est sans appel. L'Irlande a appuyé des recherches, menées par l'intermédiaire de l'UNIDIR, sur la représentation des femmes dans les instances multilatérales de désarmement. Celles-ci montrent clairement que, malgré des améliorations constatées au fil du temps, les femmes demeurent sous-représentées dans pratiquement toutes les instances multilatérales. Comme M^{me} Delacroix l'a souligné avec brio dans son exposé d'aujourd'hui, c'est particulièrement le cas dans les instances consacrées aux questions de sécurité et de désarmement.

Ces problèmes sont également abordés dans un récent document du Bureau des affaires de désarmement, soutenu par l'Irlande, sur l'examen de la dynamique des genres dans le cycle de vie de la gestion des munitions. Ce document souligne que la

sous-représentation systématique des femmes entrave les efforts consentis en faveur de la parité des sexes dans le secteur de la gestion des armes et des munitions, et entraîne des lacunes dans la mise en œuvre des politiques.

Si les efforts individuels et la sensibilisation aux questions liées aux femmes et à la sécurité internationale sont essentiels, ils doivent être suivis d'actions. Nous appelons les États à garantir la parité femmes-hommes dans leurs délégations et à trouver, de manière proactive, des moyens d'améliorer les résultats en matière de genre. Les programmes de parrainage devraient promouvoir l'équilibre au sein des délégations dans toute la mesure du possible.

Il convient également de souligner que la participation des femmes doit être pleine, égale et effective. S'il est indispensable d'augmenter le nombre de femmes présentes dans la salle, cette mesure ne représente qu'une première étape. Il est impératif d'intégrer véritablement les questions de maîtrise des armements et de désarmement dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité si l'on veut parvenir à un véritable changement. La suppression des cloisonnements ne sera pas une tâche facile, et nous nous heurtons à des obstacles sociaux, politiques et culturels profondément enracinés dont l'élimination nécessitera un effort concerté. Concrètement, les États peuvent amorcer le processus en mettant davantage l'accent sur les questions liées au désarmement et à la maîtrise des armements dans les plans d'action nationaux relatifs à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. À ce jour, seul un tiers des plans d'action nationaux prévoient des mesures de maîtrise des armements et de désarmement, alors que ces sujets font l'objet d'une activité et d'un engagement multilatéraux considérables, directement liés aux objectifs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En intégrant les questions de maîtrise des armements dans ces plans selon une approche globale, la participation politique des femmes et les questions de genre dépasseraient le stade purement symbolique pour donner lieu à des actions concrètes.

Enfin, la mise au point, le transfert et l'emploi d'armes engendrent et alimentent les conflits et la violence qui touchent les femmes et les filles de manière disproportionnée. Ma délégation est fermement convaincue que, si nous voulons réduire les conséquences de la violence armée sur les femmes et les filles et atteindre les objectifs fixés par la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, il est essentiel d'intégrer les questions de genre dans le désarmement et la non-prolifération, y compris ici, à la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Irlande et je donne la parole au représentant du Pakistan.

M. Chaudhary (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont plaidé pour la prise en compte des questions de genre dans la maîtrise des armements, tant dans le cadre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité que dans celui de la résolution biennale de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements », adoptée à nouveau en 2020. Le Pakistan continue de soutenir ces initiatives au titre de mesures complémentaires pour faire avancer le programme international de paix et de maîtrise des armements.

Le Pakistan a lui aussi apporté une modeste contribution en mettant en valeur l'importance que revêtent la participation des femmes et leur rôle dans le domaine de la sécurité internationale. Pendant notre présidence de la Conférence du désarmement, en mai 2016, notre délégation a organisé une séance plénière ouverte sur le thème « Les femmes et le désarmement ». Cette démarche s'inscrivait dans le droit fil du soutien inconditionnel apporté par le Pakistan à la participation effective et accrue des femmes aux discussions et aux processus décisionnels concernant la paix et la sécurité et le désarmement.

Sur le plan national, le Pakistan a pris plusieurs mesures pour intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les domaines de la paix, de la sécurité, de la maîtrise des armements et des sujets connexes. Le Pakistan a une solide tradition de femmes occupant des postes de responsabilité dans ce domaine. Des femmes ont été Première Ministre, Présidente de l'Assemblée nationale et Ministre des affaires étrangères. Un tiers des membres de notre Parlement sont des femmes. Nos femmes ont dirigé des institutions politiques concernant la sécurité et la maîtrise des armements, notamment en tant que Secrétaire d'État

aux affaires étrangères et Secrétaires fédérales et provinciales. Des ambassadrices ont représenté le Pakistan à New York, à l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne, à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à La Haye et, bien sûr, ici à Genève. Toutes ont participé activement aux échanges sur la sécurité et le désarmement. Des femmes pakistanaises sont actuellement ambassadrices et diplomates dans différentes capitales du monde entier. À l'heure actuelle, nous avons plus de 80 femmes dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies partout dans le monde. Les femmes pakistanaises continuent de faire partie de nos forces armées non seulement comme personnel auxiliaire, mais aussi dans les unités combattantes, y compris dans les rangs des pilotes de chasse. Cela témoigne de la volonté des forces armées pakistanaises de promouvoir l'égalité des chances pour nos femmes également.

Pourtant, comme on l'a déjà noté, malgré les progrès accomplis aux niveaux international et national, il reste beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de l'égalité des sexes et de la diversité des vues dans les débats, les négociations et les résultats en matière de maîtrise des armements.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de sa déclaration. Nous invitons à présent le représentant du Canada à prendre la parole.

M. Fetz (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'égalité des sexes est un droit humain. La participation des femmes à la sécurité internationale est essentielle pour obtenir de meilleurs résultats en matière de désarmement et de maîtrise des armements et, plus généralement, de sécurité internationale. La mise à jour du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement pour que celui-ci tienne compte de l'égalité des sexes aurait constitué une étape symbolique importante. L'absence de consensus a été source de déception et illustre le fait que les questions de genre sont problématiques au sein de la Conférence du désarmement, mais le changement est inévitable.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité sous-tend les efforts déployés par mon pays en matière de non-prolifération, de désarmement et de maîtrise des armements, notamment en ce qui concerne les armes de destruction massive. Le Canada s'est efforcé, aux côtés d'autres États Membres et d'organisations internationales, de placer cette question au premier plan du programme international de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement. Il est essentiel de garantir la participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, si nous voulons nous attaquer aux défis auxquels nous sommes confrontés et trouver des solutions qui profitent à tout le monde. Depuis 2017, nous avons inclus dans notre plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité des objectifs spécifiques liés aux politiques et programmes de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement.

Permettez-moi de vous présenter quelques exemples concrets de notre engagement en matière de genre et de désarmement. Dans le système des Nations Unies, le Canada est l'un des défenseurs de l'action n° 36 du plan établi par le Secrétaire général pour la mise en œuvre du Programme de désarmement, laquelle porte sur la participation pleine et égale des femmes à la prise de décisions. Dans ce contexte, nous collaborons avec le Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des genres dans le domaine du désarmement, basé à Genève, dont nous assurons jusqu'à il y a peu la coprésidence. Ce Groupe défend l'égalité des sexes dans l'ensemble des organisations, traités et conventions de désarmement basés à Genève. En 2019, le Groupe d'influence a publié le « gender and disarmament resource pack for multilateral practitioners » (dossier d'information sur le genre et le désarmement à l'usage des praticiens multilatéraux), qui contient des informations essentielles sur l'importance des questions de genre. Ce document propose également des pistes concrètes pour aider les diplomates à appliquer une optique de genre à la maîtrise des armements et au désarmement, ainsi qu'à promouvoir l'égalité des sexes et à accroître la participation et le pouvoir d'action des femmes dans les domaines de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement. Nous recommandons vivement à toutes les délégations de se référer à ce document utile.

Le Canada applique les principes et les lignes directrices énoncés dans ce document dans le cadre de ses activités au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale. Dans notre examen annuel de toutes les résolutions de cette instance, nous avons ajouté une

analyse méthodologique qui nous permet de mieux évaluer les résolutions qui sont proposées, en tenant compte de la dynamique des genres et en incluant un libellé explicite à cet effet. En 2020, 25 % de toutes les résolutions et décisions adoptées par la Première Commission comportaient un nouveau libellé ou un libellé enrichi en matière de genre. Cette année, nous espérons que les résolutions seront inclusives et qu'elles prendront en compte les questions de genre dans la sécurité internationale, et nous sommes disposés à collaborer avec d'autres délégations à cet égard. À l'échelle nationale, par l'entremise de programmes tels que le Programme de réduction de la menace liée aux armes, principal instrument de programmation dont dispose le Canada pour faire face aux menaces internationales posées par la prolifération des armes de destruction massive, nous intégrons systématiquement une approche tenant compte des questions de genre aux initiatives d'aide internationale. Par cette approche, nous veillons à ce que notre programmation s'attaque aux vrais problèmes et fournisse des solutions qui conviennent à tous.

(L'orateur poursuit en français.)

En 2019, le Programme canadien de réduction de la menace liée aux armes de destruction massive a commencé à financer les secrétariats de la Convention sur les armes à sous-munitions et de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel afin de soutenir la participation des femmes et des filles à l'ensemble des actions collectives de lutte contre les mines et de les encourager à s'imposer en tant qu'actrices de premier plan et agents de paix dans les procédures et les événements parallèles.

Le Canada est ravi de constater qu'un grand nombre de mesures axées sur l'égalité des sexes dans le Plan d'action d'Oslo ont été négociées à l'occasion de la dernière Conférence d'examen. Le Programme canadien de réduction de la menace liée aux armes de destruction massive soutient également l'Institut mondial de sécurité nucléaire (WINS) en proposant des bourses d'études aux femmes afin qu'elles fréquentent la WINS Academy et obtiennent une certification en gestion de la sécurité nucléaire. Cette certification a pour objectif de sanctionner les compétences selon les normes internationales, de renforcer la confiance et d'aider les femmes à progresser dans leur carrière dans un domaine où elles représentent moins de 20 % de la main-d'œuvre. Comme cela a été démontré dans tous les secteurs professionnels, un lieu de travail plus inclusif est un lieu de travail plus performant, et nous sommes fermement convaincus que nous avons tous intérêt à ce que plus de femmes travaillent dans le domaine de la sécurité nucléaire.

Nous soutenons également le programme Genre et désarmement de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Notre partenariat avec ce dernier permettra aux États Membres et aux intervenants multilatéraux d'intégrer les considérations sur l'égalité des sexes dans le contrôle des armes classiques et le désarmement, grâce à des recherches sur la participation des femmes et à l'élaboration d'orientations sur l'intégration de cadres d'égalité des sexes dans le contrôle des armes classiques à l'intention des États Membres. Tout en poursuivant nos efforts et en nous appuyant sur les succès que nous avons obtenus en matière d'intégration des considérations sur l'égalité des sexes dans le secteur du contrôle des armes classiques, nous devons faire le point et relever les défis plus systématiques auxquels nous faisons face dans le domaine du contrôle des armes de destruction massive, au sein duquel les femmes restent sous-représentées.

Je remercie encore une fois le Chili d'avoir convoqué cette séance plénière sur ce sujet important et vous assure du soutien continu du Canada à l'avènement d'un monde plus égalitaire et plus pacifique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur le représentant. Nous donnons maintenant la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité promet l'autonomisation des femmes et des filles dans la prévention et la réduction des conflits armés et dans la transition consécutive aux conflits, ainsi que le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles dans les situations de conflit. Je suis fier de pouvoir dire que le Royaume-Uni est le champion de cette question au Conseil de sécurité, puisqu'il est à l'origine de la toute première résolution sur les femmes et la paix et la sécurité adoptée par cet organe : la célèbre résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Considérée à juste titre comme une résolution historique, c'est dans

celle-ci que le Conseil de sécurité a pour la première fois reconnu explicitement que les femmes, les hommes, les filles et les garçons étaient soumis à des possibilités, des vulnérabilités et des besoins différents dans les situations de conflit. Dans ce document, le Conseil de sécurité demande à toutes les parties à un conflit de prendre des mesures particulières pour protéger les femmes et les petites filles contre les actes de violence sexiste, en particulier le viol et les autres formes de sévices sexuels dans les situations de conflit armé ; et il souligne la nécessité de garantir la participation pleine et effective des femmes à tous les aspects des processus de règlement des conflits et de consolidation de la paix. Il est prouvé que la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité contribue directement à garantir la stabilité et une paix durable et, partant, à réduire les menaces pour la sécurité.

Le Royaume-Uni met en œuvre ce programme par l'intermédiaire de son quatrième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, couvrant la période 2018 à 2022. Celui-ci définit sept résultats stratégiques alignés sur les quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité : la participation, la prévention, la protection, et le secours et le redressement. Bien que nous ayons quelque peu tardé à établir ce lien, il est indéniable que nos travaux sur le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération ont une incidence, directe ou indirecte, sur bon nombre de ces résultats.

À titre d'exemple, le Royaume-Uni s'est exprimé dans d'autres instances sur l'importance de placer les questions de genre au centre des efforts de lutte contre les mines terrestres, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre, ce qui fait écho au quatrième résultat stratégique du plan d'action national, à savoir l'action humanitaire. Comme nous l'avons entendu cet après-midi, la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre peut avoir une incidence majeure sur la lutte contre la violence fondée sur le genre – notre troisième résultat stratégique.

Nous devons redoubler d'efforts pour mettre en évidence les liens explicites qui existent entre nos travaux sur le désarmement et la question des femmes et de la paix et de la sécurité, comme le laisse entendre le titre de l'importante étude « Connecting the Dots » réalisée l'année dernière par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, que le Royaume-Uni a eu le plaisir de cofinancer.

Autre domaine à prendre en considération : la promotion de la participation et du leadership effectifs et représentatifs des femmes dans les processus de prise de décisions, qui constitue le premier résultat stratégique de notre plan d'action national.

Ces dernières années, la parité des sexes dans les instances internationales consacrées au désarmement a fait l'objet d'une grande attention, et nous nous félicitons des progrès accomplis dans ce domaine. Toutefois, comme nous l'avons entendu, le chemin à parcourir est encore long. Il est encourageant de constater que les mandats des groupes d'experts gouvernementaux, par exemple, font explicitement la promotion de l'équilibre entre les sexes. Et, de fait, le Royaume-Uni a intégré un libellé en ce sens dans la résolution 75/36 de l'Assemblée générale, intitulée « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable ». S'il est important de garantir l'équilibre et la diversité parmi les personnes présentes dans la salle, cela ne suffit pas ; les processus d'élaboration des politiques, qui interviennent dans les capitales et desquels découlent nos positions et nos instructions, doivent également garantir l'inclusion et la participation effectives d'un éventail de points de vue aussi large que possible.

C'est pourquoi notre Conseil national de sécurité a mis en place un programme en faveur de la culture, de la diversité et de l'inclusion au sein de la communauté de la sécurité nationale et a désigné Samantha Job, Directrice pour la défense et la sécurité internationale au Ministère des affaires étrangères, en tant que principale championne des questions de genre au sein de la communauté de la sécurité nationale.

La proposition de modifier le Règlement intérieur de cet organe pour qu'il tienne compte de l'égalité des sexes revêt une grande importance dans ce contexte. Nous pouvons discuter tant que nous voulons de l'importance de la non-discrimination ou prétendre qu'il n'y a pas de discrimination au sein de la Conférence du désarmement, mais celle-ci existe bel et bien et elle continuera d'exister tant que le texte même du Règlement intérieur de la Conférence laissera entendre que la présidence ou le rôle de Secrétaire général ne peuvent être assumés que par des hommes. Tout diplomate sait que les mots sont importants.

Enfin, permettez-moi de dire un mot au sujet du travail accompli par le Royaume-Uni pour promouvoir l'égalité des sexes, en sa qualité de Président actuel du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. Lors de la session plénière du Groupe de travail du Partenariat mondial qui s'est tenue en juin 2021, le Royaume-Uni et le Canada ont présenté un document conjoint sur le renforcement de l'égalité dans les activités du Partenariat mondial. Celui-ci a été étayé par des exposés de l'UNIDIR et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques mettant en avant leurs travaux de recherche, d'analyse et d'intégration de l'égalité des sexes. Parmi les recommandations d'actions concrètes, le Groupe de travail a convenu d'introduire des exigences en matière d'égalité des sexes dans le processus de programmation du Partenariat mondial. Jusqu'à la fin de son mandat de Président, le Royaume-Uni approfondira la réflexion sur un concept d'analyse de l'égalité des sexes dans la lutte contre les armes de destruction massive, et élaborera des orientations et des outils et instruments de soutien appropriés en faveur d'une initiative plus générale de diversité et d'inclusion à plus long terme, en tenant compte d'autres facteurs tels que le handicap et la race. Ce programme est important, et le Royaume-Uni continuera à se mobiliser, à apprendre et à apporter sa contribution dans les années à venir.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci pour votre déclaration, Monsieur l'Ambassadeur. Nous donnons maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Bondarev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je tiens à remercier la présidence chilienne d'avoir organisé la présente séance de la Conférence du désarmement sur la participation et le rôle des femmes dans le traitement des questions de sécurité internationale, en particulier dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Nous remercions les intervenants invités d'avoir abordé un certain nombre de points importants. Ils nous ont sans aucun doute donné matière à réflexion pour garantir et améliorer encore l'égalité des sexes dans les domaines dont traite la Conférence du désarmement.

Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général de l'ONU, M. Guterres, et sa Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, pour appeler l'attention de la communauté internationale sur les inégalités entre les sexes. Les femmes sont de plus en plus associées au débat sur les thèmes qui figurent actuellement à l'ordre du jour du désarmement, ce qui constitue une tendance positive. La participation active des femmes dans des instances telles que la nôtre est depuis longtemps une réalité. Cette évolution est parfaitement conforme aux principes fondamentaux des Nations Unies, qui régissent le fonctionnement de toutes les structures et plateformes internationales traitant de la sécurité internationale.

Non seulement la Fédération de Russie soutient cette tendance, mais elle contribue également à son expansion. La Fédération de Russie a toujours défendu le respect de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie, y compris le désarmement. À titre d'exemple, nous sommes fiers de pouvoir dire que les femmes sont presque aussi nombreuses que les hommes dans notre service diplomatique.

Le rôle joué par les femmes dans la politique étrangère, y compris dans la maîtrise des armements, ne cesse de croître. Il s'agit d'une réalité objective dont on ne peut que se féliciter.

L'importance d'une participation égale des hommes et des femmes aux activités de désarmement est mise en évidence dans la toute récente résolution 75/48 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Son adoption sans mise aux voix témoigne de la position unanime de tous les États Membres de l'ONU sur cette question. Cette résolution définit les moyens par lesquels les États Membres doivent aller de l'avant pour garantir le respect des droits des femmes, lutter contre la violence armée fondée sur le genre, sensibiliser les femmes à leurs droits et aux moyens de les protéger, y compris dans les situations de conflit armé.

En ce qui nous concerne, nous sommes disposés à coopérer sur toutes ces questions avec tous les États et organisations qui le souhaitent.

Nous ne devons cependant pas oublier un point fondamental, qui est malheureusement souvent négligé dans les débats sur l'égalité et l'équilibre entre les sexes. Les principaux critères de sélection du personnel ne devraient pas être le sexe ou le genre, mais le professionnalisme et la compétence des personnes concernées. Ce principe est essentiel pour instaurer un dialogue constructif et global, en particulier dans un domaine aussi complexe et sensible que la sécurité internationale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de sa déclaration. Nous donnons maintenant la parole à la représentante de la Chine.

M^{me} Ma Ying (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation chinoise, je suis ravie de participer à la présente séance plénière que vous avez convoquée sur le thème du rôle des femmes dans la sécurité internationale. J'ai écouté attentivement les exposés des intervenants et des représentants qui viennent de prendre la parole, et je souhaite saisir cette occasion pour partager avec vous certaines de mes vues personnelles.

D'aussi loin que je me souviens, je n'ai jamais ressenti aucune forme de discrimination en tant que femme en Chine. Il existe un dicton chinois bien connu des femmes et des enfants : « Les femmes peuvent supporter la moitié du ciel ». L'égalité entre les hommes et les femmes est une politique nationale fondamentale en Chine. Les femmes chinoises ont toujours joué un rôle important dans le développement et le progrès social à l'échelle nationale.

Au sein de la communauté diplomatique, la Chine compte désormais près de 40 ambassadrices ou consules générales, et la proportion de femmes dans son corps diplomatique avoisine les 40 %. La Chine est un acteur de premier plan dans la promotion active de la cause des femmes dans le monde. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, restent les documents de référence pour la promotion de l'égalité des sexes à l'échelle mondiale. En 2015, la Chine et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont organisé conjointement la Réunion de mobilisation des dirigeants du monde en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, qui a insufflé un nouvel élan à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plusieurs initiatives de coopération proposées par la Chine ont également été pleinement mises en œuvre.

Dans le domaine de la sécurité mondiale, non seulement les femmes chinoises n'ont jamais été absentes, mais elles y ont toujours joué un rôle actif et essentiel. Au cours des trente dernières années, près de 1 000 Chinoises ont participé à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le bataillon d'infanterie chinois déployé au Soudan du Sud compte en son sein un groupe de combat constitué de femmes, et Mao Ping, première femme commandant militaire à être envoyée en mission de maintien de la paix, a été consacrée « Femme aux réalisations exceptionnelles » par le Gouvernement libanais.

Les femmes chinoises n'ont eu de cesse de mettre leur sagesse au service de la cause de la maîtrise des armements et du désarmement aux niveaux international et multilatéral. Depuis la création en 1997 du département chargé de la maîtrise des armements au sein du Ministère chinois des affaires étrangères, de nombreuses femmes diplomates ont occupé les fonctions de chef de département, de chef de section et de chef de section adjointe, assumant des responsabilités dans des domaines aussi importants que le nucléaire, le biologique, l'espace, la défense antimissiles et le cyberspace.

En Chine, les femmes sont encore mieux représentées parmi les experts universitaires et scientifiques travaillant sur la sécurité internationale et la maîtrise des armements. Ainsi, la générale de division Yao Yunzhu, de l'Académie chinoise des sciences militaires, se consacre depuis de nombreuses années aux échanges universitaires dans ces domaines. Au début de cette année, elle a également été invitée à participer directement aux débats thématiques du Conseil consultatif des Nations Unies pour les questions de désarmement, contribuant de manière active à la conclusion du rapport soumis au Secrétaire général Guterres.

Cela fait plus de deux ans que j'ai rejoint Genève en tant que membre de la délégation chinoise à la Conférence du désarmement, et j'ai eu le privilège de collaborer avec de nombreuses femmes d'exception. Que ce soit à la tribune ou à la table des représentants, devant le micro ou derrière les représentants, ces femmes ont marqué par leur sens de la diplomatie et leur professionnalisme l'ensemble de leurs collègues de la Conférence.

À titre personnel, je pense que les femmes peuvent et doivent jouer un rôle plus singulier et plus important dans le domaine de la sécurité internationale et de la maîtrise des armements, y compris dans le cadre des travaux de la Conférence du désarmement. Face aux profonds changements qui caractérisent actuellement le paysage de la sécurité internationale, la participation accrue des femmes apportera un regain de vitalité et d'élan à la poursuite des travaux dans le domaine de la sécurité internationale, et amènera une vision plus sereine et plus rationnelle, impartiale, objective, patiente et pragmatique de la maîtrise des armements et du désarmement multilatéraux.

La participation égale des femmes aux affaires internationales rappelle l'importance du principe d'égalité et de respect mutuel dans les relations internationales et contribuera à la mise en œuvre effective de ce principe.

Avant de conclure mon intervention d'aujourd'hui, je tiens également à dire à mes collègues féminines ici présentes que la participation égale des femmes à la sécurité internationale et à la maîtrise des armements ainsi qu'aux travaux de la Conférence du désarmement doit être considérée comme une réalité objective, à l'instar de notre beauté innée et de notre position sociale, qui existe et continuera d'exister aussi longtemps, aussi sûrement et aussi naturellement que le lac de Genève et le Palais des Nations. Nous devons avoir autant confiance en cela qu'en nous-mêmes. Nous devons apporter, par nos efforts, une contribution unique et plus marquée à la cause du multilatéralisme et de la sécurité internationale, de la maîtrise des armements et du désarmement. Le monde et l'époque dans laquelle nous vivons ont besoin de cette contribution et nous sommes les seules à pouvoir la réaliser, alors faisons-le ensemble !

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Madame la représentante. Nous donnons la parole à la représentante du Mexique.

M^{me} Gómez Robledo Sánchez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir inscrit la question des femmes et de la paix et de la sécurité à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Nous estimons que ce débat indispensable arrive à point nommé, dans la mesure où il est nécessaire de créer des espaces propices à un dialogue franc et au partage d'idées concrètes pour garantir la prise en compte appropriée des questions de genre dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales, en mettant tout particulièrement l'accent sur le désarmement, qui est le mandat de notre Conférence.

Nous tenons à remercier tous les intervenants qui ont pris la parole à cette séance, car ils nous ont partagé des points de vue aussi divers que variés sur la manière d'aborder le thème du genre et du désarmement. Les Sous-Secrétaires Valdivia Torres et Jenkins ont souligné l'engagement ferme de leur pays à garantir la pleine participation des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité, et nous leur sommes reconnaissants d'avoir présenté les politiques concrètes qui sont mises en place pour en faire une réalité.

Pour sa part, la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, a insisté sur l'importance de faire entendre la voix des femmes dans un monde où les manœuvres politiques ont pour effet d'éroder l'architecture du désarmement et d'accroître l'instabilité. Nous nous félicitons des mesures prises par l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'engagement exprimé par le Secrétaire général lui-même. Ma délégation remercie M^{me} Tatiana Valovaya de sa présence à cette séance, preuve de son attachement à ce point de l'ordre du jour du désarmement.

Dans le cadre de son mandat au Conseil de sécurité, et conformément à sa politique étrangère féministe, le Mexique a pris la tête du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, qu'il copréside avec l'Irlande. Il promeut de manière systématique et transversale l'intégration des questions de genre dans les travaux de cet organe. Un autre signe de l'engagement de ma délégation en faveur de cette question

est l'organisation conjointe, avec la France, du Forum Génération Égalité, qui s'est tenu à Mexico et à Paris en mars et juillet derniers. Au cours de cet événement, les membres du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire ont échangé des réflexions pertinentes pour l'avenir concernant, entre autres, la participation effective des femmes aux processus de paix, le leadership des femmes dans les domaines humanitaire et de la sécurité, ainsi que la protection des femmes chargées de la consolidation de la paix.

Aux yeux de ma délégation, il est indéniable que le genre et le désarmement sont intrinsèquement liés. Exclure les femmes des instances de discussion et de décision en matière de désarmement et de non-prolifération revient à appliquer des politiques qui ignorent les préoccupations et les besoins spécifiques et différenciés de la moitié de la population. La participation des femmes aux enjeux de paix et de sécurité, et surtout de désarmement, n'est pas seulement une question de non-discrimination au sein de ces instances ; elle est essentielle pour favoriser l'élaboration de propositions spécifiques visant à encourager et à assurer une plus grande participation des femmes, ainsi qu'à intégrer la dimension de genre dans la manière dont ces questions sont traitées. Il ne suffit pas de veiller à ce que le libellé utilisé dans les règlements reflète l'égalité des sexes, il faut aussi que la présidence et les États prennent des mesures efficaces pour garantir la participation réelle et effective des femmes à tous les débats et à tous les niveaux de décision.

En ce sens, nous devons envisager la question sous un angle multidimensionnel. Premièrement, nous devons prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir la participation pleine et égale des femmes aux processus liés au désarmement et à la sécurité, et notamment aux rôles décisionnels, ainsi que l'a confirmé le Secrétaire général dans son Programme de désarmement et comme l'a souligné à la présente séance M^{me} Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement. Il ne fait aucun doute que des progrès ont été réalisés en matière de représentation équitable au sein de divers groupes d'experts, organes, groupes de travail et comités, et l'intégration du secrétariat de cette Conférence dans les structures de direction du Bureau des affaires de désarmement constitue, bien entendu, une autre évolution notable. Nous sommes cependant encore loin d'atteindre la parité femmes-hommes, un objectif fixé dans le Programme de désarmement.

Nous saluons également les travaux minutieux et aux multiples facettes menés par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) dans le cadre de son programme Genre et désarmement. Les recherches sérieuses et approfondies qui ont été menées sur le sujet, et que M^{me} Renata Hessmann Dalaqua a présentées dans son excellent exposé d'aujourd'hui, nous ont permis d'évaluer non seulement les progrès réalisés ces dernières années, mais aussi les obstacles structurels qui entravent l'égalité effective dans le domaine du désarmement, en montrant que ce dernier est nettement à la traîne par rapport aux autres piliers thématiques de l'Organisation des Nations Unies.

Deuxièmement, la prise en compte des questions de genre offre de nouvelles dimensions, approches et solutions concernant cette question. Il convient d'écouter toutes les voix et opinions, en particulier celles des femmes, afin d'élaborer des politiques et des programmes publics de désarmement qui ne soient pas empreints des stéréotypes patriarcaux à l'égard de la sécurité internationale.

Troisièmement, il est important de prendre en compte les questions de genre pour déterminer les incidences des armes et de la violence. Il importe tout particulièrement de bien comprendre les effets différents que la maîtrise des armements et le désarmement ont sur chaque frange de la population. Les hommes, les femmes, les garçons et les filles subissent les effets des armes et sont affectés par celles-ci de différentes manières, aussi bien avant qu'après les conflits. Les détonations d'armes nucléaires en sont un parfait exemple, puisque des études ont confirmé que ces détonations touchent différemment les hommes et les femmes. Les femmes et les jeunes filles courent un risque nettement plus élevé de contracter un cancer radio-induit et d'en mourir que les hommes qui reçoivent la même dose de rayonnements ionisants. Elles présentent aussi un risque accru de souffrir d'autres problèmes de santé physique, tels qu'une baisse de l'immunité, une chute de la fécondité et une dégradation de la santé reproductive, qui ont également des conséquences sur la santé mentale.

Comme cela a déjà été mentionné, en particulier par l'Ambassadeur Villegas, certaines conventions majeures peuvent servir d'exemples de bonnes pratiques en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre dans le désarmement. C'est notamment le cas de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, de la Convention sur les armes à sous-munitions, du Traité sur le commerce des armes et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Ce dernier, dans lequel sont reconnus les effets disproportionnés que les armes nucléaires ont sur les femmes et les filles et l'importance d'inclure les femmes dans les discussions sur le désarmement, établit un cadre de mise en œuvre bien défini qui peut servir d'exemple pour d'autres instances consacrées au désarmement.

L'intégration des questions de genre devrait être une évidence, car il est impossible de prendre des mesures de soutien avant, pendant et après un conflit si l'on ne tient pas compte de la diversité des points de vue. Le Mexique remercie les intervenants et demande que cette question soit systématiquement abordée dans tous les débats à venir sur l'amélioration et l'efficacité des travaux de la Conférence du désarmement. Il propose également de tirer parti du soutien substantiel et constructif de la société civile, que nous devrions associer davantage à nos discussions afin de mieux prendre en compte les questions de genre dans nos délibérations.

Enfin, je tiens à réaffirmer qu'en accordant plus d'attention au lien entre le genre et le désarmement, nous serons en mesure de mieux comprendre les difficultés qui persistent et de produire de nouvelles idées et propositions en vue de réaliser des progrès en matière de désarmement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la représentante du Mexique, et je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

M^{me} Castillo Castro (Colombie) (*s'exprime par liaison vidéo*) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole depuis le début de votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, vous et votre équipe, pour les efforts que vous déployez, tout particulièrement pour élaborer un rapport qui reflète, dans la mesure du possible, ce qui s'est passé cette année à la Conférence du désarmement.

En ce qui concerne le sujet qui nous occupe aujourd'hui, je saisis cette occasion pour remercier la Sous-Secrétaire Valdivia Torres, la Secrétaire générale adjointe aux affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, et tous les intervenants qui ont partagé avec nous leurs réflexions sur la prise en compte des questions de genre dans l'architecture internationale du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

De l'avis de la Colombie, il est impératif que tous les États s'engagent en faveur de l'inclusion et de la participation active des femmes dans ces domaines et qu'ils en fassent une priorité. À cette fin, il convient de mettre en place des mécanismes propres à garantir la participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les processus et à toutes les initiatives destinés à promouvoir la paix et la sécurité, tant au niveau national qu'international. À cet égard, la Colombie est résolue à accroître l'égalité des sexes et l'inclusion des femmes dans les activités de l'État, y compris aux postes à responsabilité. Dans le but de coordonner ces efforts, le Conseil consultatif présidentiel pour l'égalité des sexes s'emploie depuis 2017 à concevoir des politiques publiques qui visent à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, à favoriser la prise en compte des questions de genre dans les plans et programmes des entités publiques nationales et territoriales, et à instaurer des mécanismes destinés à garantir le respect de la législation nationale et des conventions et traités internationaux relatifs à l'égalité des sexes et à la prise en compte des questions de genre, entre autres fonctions.

De même, dans le cadre du Plan national de développement 2018-2022, un Pacte pour l'égalité des sexes a été mis en place. Grâce à celui-ci, le pays a poursuivi la consolidation de ses stratégies visant à promouvoir l'accès de toutes les femmes aux ressources, aux possibilités et aux postes de pouvoir.

Dans le cas particulier du secteur de la défense en Colombie, des travaux ont été entrepris pour créer un environnement propice à l'inclusion, sur la base des piliers que sont la prévention, la protection et la participation, tels que décrits dans la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, renforçant ainsi nos efforts dans ce domaine. Une modification de la réglementation interne des forces de l'ordre a permis d'améliorer les perspectives de carrière, offrant ainsi aux femmes l'égalité des chances dans leur vie professionnelle. Cette démarche est conforme aux dispositions de la résolution 1325 (2000) dans laquelle le Conseil réaffirme le rôle que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix, et souligne qu'il importe qu'elles participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité.

De même, au niveau multilatéral, la Colombie a plaidé en faveur de la prise en compte des questions de genre dans différents contextes et dans les résolutions consacrées au désarmement et à la non-prolifération. Nous nous sommes également félicités des initiatives qui ont pour but d'augmenter le nombre de femmes dans les instances de désarmement. À titre d'exemple, citons le Programme de bourses Marie Skłodowska-Curie de l'Agence internationale de l'énergie atomique, lequel a pour objectif de favoriser le développement d'une main-d'œuvre inclusive composée d'hommes et de femmes qui contribuent à l'innovation scientifique et technologique mondiale dans le domaine nucléaire. Dans le cadre de son édition 2020, deux Colombiennes se sont vu octroyer des bourses pour poursuivre leurs recherches en physique médicale en Espagne et en Colombie. Nous espérons que de telles initiatives se poursuivront et se développeront afin de permettre à de plus en plus de femmes d'enrichir les travaux sur le désarmement et la non-prolifération.

La pérennisation de ces efforts représente un défi collectif au regard des besoins de financement croissants auxquels les États doivent faire face pour répondre à d'autres priorités. Nous espérons que les initiatives en faveur d'une inclusion accrue des femmes et de leur participation pleine et effective continueront à figurer au rang des priorités, en accordant une attention particulière à leur incidence à long terme.

Nous espérons également que ces discussions se poursuivront au sein de la Conférence du désarmement. Ainsi que ma délégation l'a souligné lors d'autres séances, la promotion de l'égalité et de la diversité est un engagement permanent, et nous sommes convaincus que les actions que nous pouvons entreprendre à cet égard permettront de transformer véritablement la Conférence du désarmement et le monde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la représentante de la Colombie. Chers collègues, faute de temps, nous devons suspendre ce débat thématique jusqu'à la prochaine séance officielle de la Conférence, au cours de laquelle nous entendrons les déclarations de clôture, puis nous entamerons l'examen d'une nouvelle version révisée du rapport, sur laquelle nous travaillons actuellement.

La séance est levée.

La séance est levée à 17 h 55.